



## Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2025

---

**Secrétariat Général**  
**LS/KP/SC**

L'an deux mil vingt-cinq et le onze mars à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

**Etaient présents** : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, M. Fabrice MARTON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Yvon DELCHET, Mme Zohra HAMZAoui, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient représentés** : Mme Stéphanie PERRIER par M. Serge HULPUSCH à partir de 19h10, Mme Christèle COURSAT par M. Stéphane BERTHOMIER, Mme Yvette FOURNIER par M. Bernard COMBES, Mme Christine BUISSON-COMBE par Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Gérard FAUGERES par M. Jérémy NOVAIS, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Micheline GENEIX par M. Dorian LASCAUX

**Etaient absents** : Mme Ayse TARI, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE.

*Monsieur Bernard COMBES* : « Mes chers collègues, bonsoir. Bienvenue à ce Conseil Municipal du 11 mars 2025.

Nous allons commencer par l'habituelle désignation du secrétaire de séance. A priori Clément VERGNE va arriver.

Il y a également l'approbation du Procès-Verbal de la séance du 12 décembre dernier. Est-ce qu'il appelle de votre part des remarques ou des précisions ?

Ce n'est pas le cas donc il est approuvé. »

APPROUVE à l'unanimité

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il est de tradition au mois de mars de procéder à ce que l'on appelle un débat d'orientations budgétaires qui est un ensemble de considérants et qui traite de la question de la situation budgétaire de la Ville. Il sera rapporté par Pascal CAVITTE en tant que conseiller délégué aux Finances et au Personnel.

Il s'en suivra un débat si c'est nécessaire. En tout cas cela fait partie du schéma de déroulement. Ensuite, nous aborderons les délibérations. »

## **- PÔLE RESSOURCES**

### **FINANCES -**

*Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE*

#### **1- Débat d'Orientations Budgétaires 2025 Cf document en annexe**

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Nous nous retrouvons pour ce traditionnel débat d'orientations budgétaires.

Vous avez reçu le document général. C'est un document traditionnel. Nous sommes habitués à ce débat car il est obligatoire dans les communes de plus de 10 000 habitants et il est important.

Les résultats 2024 et les orientations pour le budget 2025 ont été examinés hier en Commission Finances/Ressources avec l'Opposition, la Majorité et les services de la Ville que je remercie.

C'est traditionnel de remercier les services de la Ville pour ce document mais je crois que l'on peut les remercier deux fois cette année. D'abord pour la qualité du document et le niveau de précision dont vous disposez pour pouvoir analyser la situation et ensuite parce que le budget, cette année, est extrêmement difficile à monter car, comme vous l'avez sans doute suivi, le contexte national est très particulier.

Quel est-il ce contexte national ?

C'est celui du projet de Loi de Finances de l'Etat qui, vous l'avez sans doute vu, a été adopté dans la douleur.

L'Etat a aujourd'hui un budget et nous allons pouvoir examiner le nôtre. Ça n'est pas le bon, selon nous, mais en tout cas il a un budget.

La situation de l'Etat qui nous impacte directement parce qu'une mairie ce n'est pas un élément en suspension isolé. Il est dépendant de l'Etat pour délivrer ses services aux Tullistes.

La situation du budget de l'Etat, vous le savez très certainement, est un déficit structurel à répétition. Cette année, 5,5% du PIB avec un objectif de le ramener à 3% dans les cinq ans.

Je rappelle que l'Etat, l'année dernière, a fini l'année avec un déficit qui s'élevait à 6,1 % du PIB, c'est-à-dire supérieur à ce qui est prévu pour cette année. Ce sont des pourcentages qui sont très élevés.

Un chiffre pour situer ce pourcentage : les collectivités représentent 8% de cette dette de l'Etat. C'est extrêmement réduit. L'Etat, lui-même, représente 92% de ce déficit.

Rappelons rapidement que dans le projet du Gouvernement BARNIER il était prévu une « ponction » de cinq milliards d'euros sur le budget des collectivités.

Nous n'étions pas concernés à Tulle puisque seules les collectivités qui « engrangent » 45 000 000 € de recettes fiscales l'étaient.

Pour la Corrèze, il y avait le Département, la Ville de Brive et l'Agglo de Brive qui étaient concernés.

Il y a eu le débat que vous connaissez au niveau national, relatif à l'effort que doivent faire les collectivités pour réduire le déficit de l'Etat. Il a été ramené à 2,2 milliards d'euros.

Mais nous sommes désormais concernés à Tulle puisque seuls les fonctionnaires de Bercy savent inventer des systèmes comme celui-là qui s'appelle le Dilico, cette bête qui est sortie du dernier projet de Loi de Finances et qui veut dire Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales.

En gros, cela veut dire qu'il faut que les collectivités, selon ce dispositif, contribuent à ces 2,2 milliards d'euros afin de réduire le déficit de l'Etat.

On ne tient plus compte du potentiel financier des communes comme c'était le cas dans le premier dispositif BARNIER mais du revenu par habitant. Nous sommes donc concernés et la Ville de Tulle devra contribuer à la résorption du déficit du budget de l'Etat à hauteur de 21 000 €. Ça n'est pas énorme mais, malgré tout, c'est quand même un peu « fort de café ». Dans ces dispositifs qui sont des mécanismes budgétaires, il n'y a pas de prise en compte des critères démographiques. On sait qu'on est dans un territoire où la démographie n'est pas la plus dynamique. Ce n'est pas seulement la Ville de Tulle mais c'est le territoire en général.

On ne tient pas compte des villes qui assurent des services de centralité comme les nôtres.

On ne tient pas compte non plus de ce qu'on appelle les handicaps naturels : les villes qui sont en zone de montagne comme nous. Cette fameuse diagonale du vide dans laquelle nous sommes.

Tout ça est complètement lissé par un mécanisme budgétaire qui nous fait contribuer.

Ça me faisait dire en préparant ce débat d'orientation budgétaire qu'heureusement que les grandes politiques d'aménagement du territoire du Massif Central dans les années 70 n'avaient pas adopté des critères comme ça sinon nous serions dans des situations bien plus compliquées que nous ne le sommes.

Quel est ce contexte national ?

La Dotation Globale de Fonctionnement est gelée au niveau national. Elle devrait augmenter légèrement en 2024 mais cette hausse devrait être compensée par une baisse des autres dotations de l'Etat. Le budget de la collectivité est soutenu par celui de l'Etat, par des dotations et des subventions à l'investissement.

Pour ce qui concerne l'investissement, au niveau national, on sait que 60% de l'investissement qui est réalisé en France est réalisé par les collectivités dans leur ensemble. Il est prévu, vu le projet de Loi de Finances, une chute de 12 milliards d'euros des investissements 2025 au niveau national. Moins 16% de l'investissement au niveau national et évidemment, on va être concernés par cela puisque les collectivités ont une capacité à investir qui va largement diminuer à cause de ce contexte. J'imagine que les entreprises vont apprécier.

Tout cela fait qu'il y aura de l'impôt en moins qui rentrera notamment la TVA, et de l'emploi en moins.

Forcément, ce contexte de réduction déficitaire brut aura des conséquences à court terme.

Je rappelle que les collectivités ne s'endettent que pour investir et non pas pour fonctionner puisque le budget de fonctionnement doit être à l'équilibre.

Je rappelle, en parallèle, que la dette publique de l'Etat a atteint aujourd'hui 115% de la richesse nationale, c'est-à-dire du Produit Intérieur Brut.

Donc, comme je le disais, il y a un gel des dotations et c'est une perte pour la commune et même si nous restons au même niveau de Dotation Globale de Fonctionnement, l'inflation, même si elle a un peu baissé, est toujours présente et forcément ça fait une perte de capacité à fonctionner et à investir pour nous.

Tout ceci dans un contexte, je dirais, de triple peine puisqu'on doit faire face à trois écueils.

D'abord, si on constate depuis le début du mandat, nous avons perdu toute autonomie financière avec une partie de la suppression de la levée d'impôts. Je parle de la Taxe d'habitation.

Nous conservons, bien sûr, la Taxe Foncière dont les bases sont fixées par l'Etat qui les a fait augmenter depuis trois ans. 7% il y a deux ans, 3,9% l'année dernière. Elle va augmenter de 1,7% cette année ce qui fait que les Tullistes ont l'impression qu'ils payent plus de Taxe Foncière alors que nous maintenons strictement nos taux municipaux.

Cela fait des recettes supplémentaires, il faut bien l'avouer, mais ce n'est pas vous, les élus de la collectivité, qui l'avaient décidé. Et en plus, dans une commune comme la nôtre, cela pose un problème parce que nous avons déjà une Taxe Foncière qui est élevée puisque nous assumons des charges de centralité qui sont très anciennes et qui sont très importantes.

Nous ne pouvons compenser, pour l'investissement, que par la recherche de subventions, ce qui fonctionne bien grâce à la compétence de nos services. C'est un travail qui se développe beaucoup et qui prend beaucoup de temps à nos agents. Nous avons, il faut le dire, de bonnes relations avec les services de l'Etat et quand on fait une critique de l'Etat ce n'est pas une critique de l'Etat en tant que tel et des fonctionnaires de l'Etat, c'est une critique de la politique de l'Etat qui est menée.

Le deuxième écueil que nous devons éviter, c'est que nous devons assumer depuis de nombreuses années des services publics que d'autres ont diminué voire abandonné.

Je prendrais trois exemples : le service public de santé que nous avons mis en place il y a maintenant cinq ans à travers le Centre de Santé Municipal qui, évidemment, ne s'autofinance pas et qu'il faut alimenter par une subvention de fonctionnement et qui vient pallier la catastrophe politique médicale nationale.

La deuxième politique que nous devons assumer c'est le service de sécurité publique pour également pallier les déficiences de l'Etat dans ce domaine puisque nous avons mis en place une Police Municipale et aujourd'hui nous investissons dans des équipements de surveillance.

La troisième politique c'est celle du renforcement de l'accompagnement social. Là, il faut compenser, il faut bien le dire, un certain désengagement du Département dans certains des aspects de l'accompagnement social. On voit aujourd'hui que le CCAS, que nous finançons

largement, a des difficultés à effectuer ses missions puisqu'elle récupère des missions qui devraient être exercées par d'autres.

Enfin le dernier écueil que nous devons éviter c'est que nous appliquons des mesures salariales qui sont favorables aux agents municipaux et qu'il n'est pas question de remettre en cause mais que vous aussi, élus municipaux, n'avaient pas décidé parce qu'elles nous sont imposées par l'Etat.

Elles ont un coût important pour le budget municipal. On en parle depuis trois ans maintenant dans le débat d'orientations budgétaires et dans le vote du budget. Je veux parler du point d'indice, du régime indemnitaire. Je veux parler de la Prévoyance qui est en attente parce que on ne sait pas très bien sur quoi cela va déboucher mais en tout cas cela aura certainement un coût. Je veux parler de la mutuelle qui doit être prise en charge par la collectivité.

Et puis, arrive aujourd'hui un nouveau décret qui va nous augmenter le taux de cotisation des employeurs à la caisse de retraite des agents des collectivités, la CNRACL.

Elle va augmenter, c'est-à-dire la participation de la commune, de 12% sur quatre ans, ce qui est énorme. Cela représente plusieurs centaines de milliers d'euros pour combler le déficit de cette caisse.

Bien sûr, on sait que les retraites c'est un sujet largement débattu aujourd'hui mais simplement quand on y regarde de plus près, on s'aperçoit que cette caisse a été « ponctionnée » à plusieurs reprises pour rééquilibrer d'autres caisses. Là encore on ne nous a pas demandé notre avis.

Forcément dans un contexte comme celui-là, établir un budget est très compliqué. On sait que mécaniquement nos charges de fonctionnement vont augmenter. On le verra tout à l'heure. Au chapitre 012- Charges de personnel - on prévoit 230 000 € pour cette mesure qui concerne la CNRACL malgré une baisse des effectifs.

Par ces mesures nationales, par cette conjoncture renforcée par les tensions actuelles, nous n'avons plus de réserves. Nous n'avons plus de marges de manœuvre importantes et nous avons essayé d'établir un budget sérieux. Si nous ne l'avions pas fait, si nous n'avions pas tenu les rênes des finances de la collectivité depuis plusieurs années, nous serions aujourd'hui dans une difficulté très grave.

Il y a une bonne nouvelle dans ce paysage, malgré tout, c'est que le Fonds de Compensation de la TVA qu'on nous annonçait en baisse, c'est-à-dire la compensation que l'Etat nous fait sur certaines de nos dépenses sur le remboursement de la TVA, va rester au même pourcentage.

Ce qui fait que le budget 2025 est un budget sérieux qui évite la prise en étau entre une hausse des charges de fonctionnement (fluides, assurances, inflation, etc.), entre les compétences à assumer et une baisse de financements.

C'est un budget avec des choix politiques que l'on peut résumer en quatre points :

- Une maîtrise du fonctionnement et la reprise du désendettement parce que, souvenez-vous, l'an dernier nous avons mis un point d'arrêt sur le désendettement. Cela ne veut pas dire qu'on s'est réendetté mais on a limité le désendettement pour financer des gros équipements structurants, en particulier sur le haut du Trech, le Pôle muséal et les aménagements urbains.
- Les investissements sont maintenus. Vous avez dans les documents le Plan Pluriannuel d'Investissement.

- Des services publics de qualité que nous devons aux Tullistes et que nous faisons en sorte de maintenir année après année.
- La conduite d'un dialogue social avec les agents de manière à ce que les choses se fassent de façon juste et que le service soit rendu équitablement par tous les agents dans un climat de confiance.

Si on détaille sur les résultats 2024, on peut donc constater que nous avons un excédent de fonctionnement de 535 000 €, ce qui n'a pas été évident à dégager compte tenu du contexte.

Nous avons limité l'emprunt. Nous n'avons fait aucun emprunt supplémentaire comme je vous le disais tout à l'heure, après avoir fait une pause sur le désendettement et avoir emprunté davantage en 2023 pour financer les investissements sur le haut du Trech.

Si vous examinez les dépenses de fonctionnement, elles étaient prévues à 22 200 000 € et elles sont réalisées à 20 000 000 € avec une maîtrise des charges générales. On sait pourtant que là aussi c'est très compliqué avec une hausse du coût des fluides, du chauffage, de l'électricité. Nous avons un patrimoine avec de nombreux bâtiments communaux que nous avons du mal à rénover parce que nous avons ces charges importantes.

Nous avons maîtrisé les charges de personnel à hauteur de 11 000 000 € malgré les hausses imposées dont je vous faisais état tout à l'heure.

Nous avons une hausse des recettes de fonctionnement. C'est lié à l'augmentation des bases de Taxe Foncière à hauteur de 3,9%, et qui s'élève à 21 600 000 €. Et donc nous dégageons sur le budget de fonctionnement un excédent de 535 000 €, une fois la couverture de l'investissement déduite pour l'équilibre de cette section.

Cela n'a pas été une chose simple mais cela va nous permettre de commencer l'année 2025 avec cette somme et donc de dégager une certaine marge.

Concernant l'investissement en 2024, les dépenses s'élevaient à 14 100 000 € alors qu'elles étaient prévues à 17 000 000 €. Vous avez la liste, page 12, de ces dépenses d'investissement. Nous avons fait un certain nombre de choses : 568 000 € pour l'acquisition du Centre 19000, 400 000 € pour le remplacement du matériel de la collectivité, 184 000 € pour la toiture de l'école Clément Chausson.

Comme je le disais, nous avons un patrimoine communal que nous avons besoin de rénover et d'entretenir, d'isoler pour réduire nos charges de structure.

135 000 € ont été dépensés pour l'éclairage public, 3 300 000 € ont été investis pour le réaménagement des places Maschat et Roosevelt, 266 000 € pour réduire le coût des éclairages des stades et passer à un éclairage beaucoup plus économe, 112 000 € de travaux pour le Théâtre, 265 000 € pour finir le musée et puis 628 000 € de reports d'investissements non réalisés qui sont prévus sur l'année 2025.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 14 300 000 € dont 3 000 000 € de subventions, ce qui n'est pas rien.

Donc nous dégageons sur 2024 une épargne nette de 1 256 000 €. Vous avez l'évolution depuis l'année 2018 et on se rend compte que l'épargne nette se maintient et qu'elle est même en augmentation sur l'année 2024, ce qui est un signe de gestion rigoureuse et sérieuse.

Vous avez, page 14, l'encours de la dette. Comme je le disais tout à l'heure, il n'y a pas eu d'emprunt en 2024 et la capacité de désendettement est de 6,63 années ce qui est un taux tout à fait raisonnable dans la conjoncture actuelle.

L'encours de la dette s'élève à 17 711 782 € à la fin 2024. Je rappelle qu'il était à 24 000 000 € en 2018 et donc qu'on a remboursé 7 000 000 € sur les dernières années.

Je rappelle que le maximum était en 2012 puisque nous sommes montés à 27 000 000 € d'encours de la dette.

On a un excédent de fonctionnement qui va couvrir le déficit d'investissement.

Je rappelle que la Ville peut investir de trois manières : en dégagant des marges de fonctionnement, c'est pour cela que nous sommes obligés de contenir, année après année, le budget de fonctionnement malgré ces hausses qui nous sont imposées, malgré ces baisses de dotations de l'Etat, en autofinçant ou en empruntant.

En ce qui concerne le budget 2025, il a été établi, comme je l'ai dit tout à l'heure, avec beaucoup de difficultés compte tenu des éléments nationaux. Nous n'avons pas encore tous les éléments.

Nous avons envoyé, comme tous les ans, des lettres de cadrage aux services pour recenser les besoins. Comme chaque année, les services ont répondu avec beaucoup de sérieux. Nous leur avons demandé d'évaluer l'ensemble des recettes qui pouvaient être perçues par la collectivité, tant en fonctionnement qu'en investissement dans l'idée d'aller chercher le maximum de recettes, en particulier sur les subventions.

Sur les recettes de fonctionnement (pages 15 et 16), qui s'élèvent à 21 200 000 €. On est sur une stabilité des recettes de fonctionnement avec l'intégration de l'excédent de l'année 2024.

Comme chaque année, nous établissons ces recettes avec beaucoup de prudence parce que nous n'avons pas plus les éléments et nous ne savons pas ce qui peut se passer dans l'année. On est dans un contexte politique extrêmement mouvant.

Il y a une nouveauté cette année, à savoir une recette supplémentaire qui devrait arriver. Il s'agit de la taxe d'habitation sur les logements vacants et la taxe sur les friches commerciales que nous avons votées dans ce Conseil il y a quelques mois.

Cette recette ne sera pas destinée à remplir le « pot commun » si j'ose dire mais bien à créer des dynamiques commerciales. Elles seront fléchées pour soutenir le commerce dont l'activité n'est pas facile en ce moment.

Page 17, vous avez tous les éléments tel que les dotations. Cela correspond aux chiffres que je vous donnais en introduction.

On peut noter quand même une baisse du FPIC (Fonds de Péréquation de la ressources Intercommunale et Communale). Ce sont les communes et les agglomérations les plus riches qui participent au financement des communes et agglomérations les moins riches. C'est versé à l'agglomération qui effectue la redistribution aux communes.

Le FPIC touché par la collectivité devrait baisser.

Nous avons établi ce budget avec des dotations stables.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 21 244 000 € et si on enlève les virements à l'investissement et les opérations d'ordre, elles s'établissent à 18 581 000 €.

Vous avez le détail sur les différents chapitres.

En ce qui concerne le chapitre 011 - Charges à caractère général : 4 300 000 €. Ce sont des charges qui augmentent. Elles étaient à 3 800 000 € en 2024 et à 3 400 000 € en 2023. Ce sont les fluides, l'énergie, la maintenance, les assurances.

Tout cela augmente beaucoup. C'est très difficile à évaluer à ce stade de l'année. Sur les fluides, par exemple, il est impossible d'avoir une visibilité annuelle.

Vous avez vu que l'électricité baissait de 15% depuis quelques jours, par contre le gaz repart à la hausse.

On a une augmentation exponentielle du coût de la maintenance en particulier celle de l'informatique. Les assurances augmentent également de façon exponentielle.

On a la chance d'avoir une assurance parce qu'il y a des collectivités aujourd'hui qui n'arrivent plus à s'assurer.

Au chapitre 012 - Charges de personnel, celles-ci sont estimées à 11 259 000 €. Vous avez le tableau des personnels avec toute une série de données.

Ce chiffre est assez théorique parce qu'il y a des mouvements dans l'année, des évolutions de carrière, des mutations. C'est donc une estimation.

Cependant, si vous regardez le tableau, vous verrez qu'en six ans, soit sur le mandat, ces dépenses de personnel ont augmenté de 800 000 € et pourtant les effectifs de la Ville ont baissé. On voit bien que nous subissons, ce n'est pas contre les agents parce qu'il y a des mesures qui leur sont favorables et c'est une bonne chose, des décisions qui sont prises par d'autres et que nous devons appliquer et qui, mécaniquement, augmentent les charges salariales, le budget consacré aux charges salariales sans que nous ayons de marges de manœuvre pour créer des postes à d'autres endroits.

Je voulais aussi rappeler que nous menons depuis le début de l'année une politique générale de dialogue social avec les agents de la collectivité sur plusieurs points tels que le régime indemnitaire, sur les conditions de travail, sur l'organisation du travail de façon à trouver des marges de manière un peu différente et c'est une très bonne chose puisqu'on n'est pas toujours d'accord sur tout mais, en tout cas, on arrive à avancer sur certain nombre de points et les choses se passent bien.

Chacun peut prendre la parole à son niveau.

Il y a 284 agents à la Ville aujourd'hui, il y en avait 297 l'an dernier. Cela ne veut pas dire qu'on a supprimé tous ces postes puisqu'il y a des postes qui sont en cours de recrutement mais, malgré tout, nous sommes à une diminution de postes sur la masse globale, et néanmoins, la charge salariale augmente.

On a besoin de ces postes. Ce sont des services publics qui sont rendus aux Tullistes et encore une fois, on examine l'organisation du travail mais ça ne veut pas dire que la répartition globale de ces emplois est figée. Elle est examinée par ce dialogue social par les agents eux-mêmes et leurs représentants.

Je passe ensuite à la page 24 relative aux charges de gestion courante.

Vous avez les subventions aux associations Tullistes que nous estimons à 575 000 €. C'est une somme qui est stable. Il est à noter que 74 000 € sur les 104 000 € accordés jusqu'alors à l'association « les Nuits de Nacre » seront transférés sur un nouveau Festival qui aura lieu au mois de juin et qui devrait s'appeler « On remet le son ».

Il y a également des subventions telles que la participation au CCAS pour un montant de 538 000 €. Ce n'est pas rien et on sait que le CCAS et les Tullistes les plus fragiles ont des besoins de plus en plus importants. Et puis, il y a ces fameux services publics que nous devons assumer et qui ne sont plus assumés ni par l'Etat, ni par d'autres. Ce sont 116 000 € pour équilibrer le Centre de Santé Municipal.

C'est également 232 000 € pour le budget restauration où là aussi, on essaye de maintenir le prix des repas. Je rappelle que dans le prix des repas, les familles payent le coût des denrées. Le reste est pris en charge par la collectivité et c'est nous, élus, qui votons cette participation.

Vous avez ensuite l'ensemble des participations : 273 000 € pour l'EPCC Empreinte, 135 000 € en faveur de l'Ecole Sainte Marie et 83 000 € pour le Syndicat du Coiroux.

La charge financière est prévue à hauteur de 587 000 € et elle devrait baisser si tout se passe bien. Ça veut dire qu'on aura moins 12% d'intérêts à payer grâce à notre politique de maintien de diminution de l'emprunt.

Les dépenses d'investissement, page 25, sont prévues à 9 400 000 €. En fait si on enlève les ordres entre sections et le comblement du déficit par le fonctionnement, elles seraient estimées à 6 900 000 €.

On revient à un niveau d'investissement qui est classique pour celui de la Ville de Tulle. Il avait été un peu plus élevé les dernières années pour financer les gros équipements.

Pour 2025, il est prévu la poursuite de l'aménagement des places Maschat et Roosevelt pour 394 000 €, la réalisation de la nouvelle entrée de l'hôpital à hauteur de 382 000 €, l'aménagement des abords de la tour de Souilhac dans le cadre de la réhabilitation de la Tour par l'OPH pour 363 000 €. On parle beaucoup de la Tour mais il va y avoir 363 000 € qui vont être investis pour réhabiliter l'ensemble de ses abords.

Il ne faut pas oublier l'aménagement de l'avenue Victor Hugo avec une enveloppe de 100 000 € avec une volonté de redynamiser le commerce.

Il y a également un projet qui est très important et qui est à la fois communal et intercommunal. Il s'agit de l'acquisition-démolition du bâtiment CPAM en vue de la création d'un parking qui devrait permettre de desservir à la fois le Centre Hospitalier et tout le quartier du Trech, pour un montant de 400 000 €.

Il y a également l'opération « Cœur de ville » pour 645 000 € avec un certain nombre d'opérations dans l'avenue Victor Hugo

Il y aura également des travaux de voirie car il y en a bien besoin. Ils sont estimés à 1 109 000 €. Je rappelle que l'Agglomération a la compétence sur les voies et que la Ville a la compétence sur tout le reste c'est-à-dire les chemins ruraux, les réseaux électriques, les escaliers, les bornes incendie, les reprises de voirie.

Nous continuons notre politique sur les bâtiments communaux, en particulier les écoles : 260 000 € sont prévus pour la poursuite de la rénovation de la toiture de l'école Clément Chausson. La réhabilitation du CTM représente 250 000 €.

Ces dépenses d'investissement seront financées par les recettes d'investissement à hauteur de 2 200 000 € par l'emprunt, 1 600 000 € par des subventions et par un excédent de fonctionnement, des virements de la section de fonctionnement à hauteur de 1 400 000 €.

Donc, Il est prévu une politique d'investissement dynamique avec toujours de l'investissement, une politique de maîtrise des charges de fonctionnement de manière à pouvoir dégager de l'excédent pour financer l'investissement et malgré tout un niveau élevé de services

rendus aux Tullistes, le tout dans une conjoncture qui n'est pas favorable aux collectivités comme la commune.

Je rappelle que la commune est le dernier niveau des collectivités et c'est elle qui assume ce que les autres ne veulent pas faire.

Vous avez ensuite dans ce DOB un certain nombre de documents très complets sur les Lignes de Gestion du personnel avec plan de formation, le plan de santé et de sécurité au travail dont nous discutons dans les différentes instances mais également dans le cadre du dialogue social global qui est mené depuis un an.

Vous avez également des informations très précises sur la structure de la dette. Elle a baissé. Je rappelle qu'on a quand même 45% de notre dette qui est à taux fixe, qui est assez intéressant. La dette a baissé parce qu'on a remboursé aujourd'hui des dettes anciennes qui avaient des taux élevés.

Simplement aujourd'hui, c'est moins rentable d'emprunter qu'il y a quelques années puisqu'on est revenu à des taux autour de 3,5% alors qu'on était descendu il y a quelques années, souvenez-vous, à 0,8% de taux d'intérêt, ce qui était très intéressant pour la collectivité.

Un petit mot sur les budgets annexes qui sont des budgets indépendants mais qui sont complétés par le budget principal.

Le budget Restauration va dégager un excédent sur l'année 2024 et il est prévu à l'équilibre avec une participation de la commune.

Le Centre de Santé Municipal dégage un léger excédent mais c'est un excédent fictif puisqu'il y a une subvention de fonctionnement. Je rappelle qu'il y a, quand même, une participation de l'Etat mais c'est une participation qui ne comble pas le déficit de fonctionnement.

Ce n'est pas ce que payent les Tullistes quand ils vont voir le médecin qui permet de faire fonctionner le Centre Municipal de Santé. Il a cette recette mais il y a surtout le fonctionnement qui est assuré par la collectivité.

Le dernier budget annexe c'est celui des Parkings couverts et aires de camping-car. On l'a dit déjà l'année dernière, c'est un budget qui va beaucoup mieux puisqu'il y a des recettes qui augmentent aujourd'hui. On parle beaucoup du stationnement mais, en tout cas, ces recettes de fonctionnement permettent de ne pas faire en sorte que ce soient les Tullistes qui payent déjà une Taxe Foncière très élevée, qui payent le stationnement, en particulier celui en silo qui coûte très cher.

Les recettes de fonctionnement augmentent très régulièrement. Ça veut dire que les parkings en silo sont aujourd'hui mieux remplis qu'ils ne l'étaient à une époque.

Donc, on prévoit une augmentation lente mais régulière de ces recettes de fonctionnement qui permettront aussi de financer le nouvel équipement tant attendu qui est le parking dans le haut du Trech.

Voilà les grandes lignes de ce que l'on peut dire sur un budget qui est établi sérieusement et qui repose sur des choix politiques, je le crois, cohérents. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je crois que c'est un bel exercice. Il faut le synthétiser et pour le synthétiser, il faut le maîtriser. Et pour le maîtriser, il faut le comprendre et le travailler.

Bien évidemment, les services nous accompagnent au quotidien et je les en remercie du fond du cœur mais il y a le travail d'assimilation et d'assimilation politique aussi parce que le budget c'est un acte politique. Ce n'est pas seulement un acte technique.

Bien évidemment, il fait l'objet d'un débat puisque cela s'appelle comme ça. Et pour, bien sûr, compléter le débat qui est proposé, c'est-à-dire la manière dont il a été présenté brillamment par Pascal CAVITTE, on va compléter par des points de vue qui, peut-être, vont différer.

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Bonsoir à tous.

Est-ce que nous pourrions sortir de cette torpeur en ayant un éclairage un peu plus convainquant et convaincu ? Parce que Monsieur CAVITTE, comme « charmeur de serpent » a voulu nous séduire et endormir mais il ne nous a pas endormis.

C'est évident qu'il nous a décliné son registre à la candide « Tout est au mieux dans le meilleur des mondes » version Pangloss.

On peut juger la collectivité mais pas à travers les chiffres. Ce que l'on peut juger c'est une réalité urbaine.

Nous avons eu une petite discussion, il y a une semaine de cela avec Madame NAVES-LAUBY qui me disait que quand elle était à votre place, elle-même avait parfois un sentiment d'illisibilité, et que le grand ordonnateur d'un budget c'est surtout le Directeur Général des Services. C'est l'homme qui peut, de ses « tours de passe-passe », lisser les exercices et les rendre, bien sûr, appétants pour une lecture politique.

Je veux croire, bien sûr, que notre collectivité est dans un moment de tension supplémentaire.

C'est étonnant cette facilité que vous aviez à reprendre l'adjectif sérieux. A croire que précédemment vous ne l'avez pas été.

Sur les 30 dernières années où vous étiez à la tête de cette gouvernance, il y a eu des moments où il y a eu des dérapages dans cette collectivité.

Alors, aujourd'hui, au regard de la conjoncture nationale et internationale et, comme vous l'avez rappelé, le PIB est à 115 %, chiffre de l'Italie dans les années 90 et on se moquait de ce que faisait BERLUSCONI, il est évident que les contraintes sur les collectivités sont d'autant plus fortes et qu'elles pèsent sur le choix de nos déploiements.

Les chiffres sont les chiffres. Les Tullistes y regardent les qualités qu'offre la collectivité dans leur quotidien. Les Tullistes ne sont pas contents d'une gestion aussi béate parce que ce n'est pas le sentiment qu'ils ont. Ils sont, je pense, pour beaucoup malheureux de ces deux dernières décennies parce qu'ils ont tous en mémoire l'acmé de cette collectivité des années 90 après le choc industriel et cette longue descente qu'a accompagné les mandatures socialistes.

Il est évident qu'on peut donner un discours charmeur, et je vous reconnais cette capacité Monsieur CAVITTE, mais les Tullistes ne veulent pas d'un discours de séducteur. Ils veulent un discours de réalité. Ils veulent des écoles avec plus d'élèves, ils veulent des rues plus

sûres, ils veulent un corps social plus homogène mais plus du tout hétérogène. Ils veulent une réalité immobilière qui soit d'une autre nature.

Vous l'avez dit la collectivité a fait des efforts parce qu'il ne faut pas non plus être dans des griefs répétés. Ces collectivités sous tension ont dû répondre à des déficits étatiques immanquablement mais il est évident qu'en ayant une collectivité qui est fragilisée sur ses résultats, sur son autofinancement, ou n'a peu de possibilités quand on n'a plus de subventions.

C'est une collectivité qui se présente, une fois de plus, exsangue et qui vivote, qui promet des investissements qu'elle remet la plupart du temps parce qu'on est dans cette logique d'annoncer beaucoup et de faire peu.

Bien sûr, il y a eu des investissements qui sont symboliques et qui sont significatifs mais ils ont participé aussi à réendetter cette collectivité.

Et puis, je sais aussi que les Tullistes ne sont pas satisfaits des services que leur apportent les agents de la collectivité. C'est ça la réalité. Ils grondent.

Je ne gronde pas sur les réseaux sociaux. Je n'attaque pas le Maire sur les réseaux sociaux. Je ne passe pas mon temps sur les réseaux. On peut lire ce qu'il s'y dit et il est évident, Monsieur CAVITTE, qu'on n'est pas dans la lecture que vous pouvez en faire.

Le DOB est ce qu'il est. C'est un principe démocratique de dévoilement de chiffres qu'il faut quand même annoncer d'abord aux citoyens et ensuite aux élus. Mais ne nous laissons pas duper par un discours qui est un discours d'emballage, sans vouloir être attentatoire ».

*Monsieur Bernard COMBES* : « Qui veut échanger sur ces propos ?

Je pense qu'on pourrait essayer de les résumer. Je ne suis pas chargé de le faire moi-même tout seul. J'ai une équipe autour de moi qui peut aussi réfléchir à la manière dont on peut vous répondre.

C'est important de trier un peu les propos que vous avez tenus entre, effectivement, une présentation qui est courageuse et sérieuse et surtout honnête de la situation budgétaire de notre Ville depuis de longues années parce que la situation financière de Tulle ne date pas d'hier.

Vous avez parlé de trente ans. Je reprends quand même un peu les chiffres pour ce qui nous concerne c'est 2001, François HOLLANDE 2001-2008 et ensuite ce sont les mandatures que j'ai accompagnées avec les équipes jusqu'à aujourd'hui.

Donc, si vous mettez trente ans, vous incluez aussi la période Raymond-Max AUBERT qui a eu sa vertu en matière notamment de prise de conscience de la nécessité de désendetter la Ville.

Ensuite, ça n'a pas été fait tout de suite et pour des raisons simples. La Ville avait besoin d'équipements pour se rénover mais la rénovation urbaine est arrivée tardivement. Il y a des communes qui ont commencé dix ans auparavant.

Je regarde quand même ce qui s'est passé depuis toutes ces années. Si on veut bien cheminer dans Tulle, je veux bien partir du quai Continsouza où il y avait ces maisons enchâssées le long de la Corrèze avec une annexe du garage BIGEARGEAS. Cet endroit était très joli, très beau. C'était sympa quand on montait avec, sur la gauche, ces belles maisons.

Il y a eu cette rénovation très emblématique du quai Continsouza aussi qui n'était pas très brillant, il faut le rappeler.

Si je devais monter un peu plus haut, une ancienne usine partie plus haut, puis partie définitivement mais qui a permis aussi de réaliser un centre commercial de qualité avec une Communauté de Communes, à l'époque, qui a payé le pont pour y aller.

Et puis nous avons un équipement structurant culturel majeur qu'est le cinéma et qui n'a pas été fait tout seul. Il a été réalisé par un partenaire financier, conjugué grâce aux efforts des uns et des autres. En termes d'attractivité, un cinéma tel que nous l'avons à Tulle avec plus de 90 000 entrées en 2024 malgré la crise financière, c'est une proposition qui structure passablement la cité.

Si je veux bien passer après sur le quai où il y avait avant l'Office de Tourisme enchâssé sur la Corrèze. On se rappelle tous de ce magnifique bâtiment, posé là avec des dizaines de voitures « parquées » le long de la Corrèze.

C'est vrai que l'on pouvait se garer, je suppose. En tout cas, je me suis toujours garé à Tulle et j'y suis depuis 1972.

Je n'ai jamais fait trois fois le tour de Tulle pour pouvoir me garer d'ailleurs, entre parenthèses, et ça c'est une autre histoire.

Je continue un peu d'avancer et puis il y a toute la rénovation du Trech avec ces voitures qui sévissaient sur le devant de la Cathédrale, partout tout autour avec quatre malheureux arbres, et l'huile de vidange qui tombait sur le goudron. C'était brillant. C'était beau, c'était chouette et c'était vraiment du Tulle qu'on aime !

Et puis on continue un peu et on peut aller sur le Quai de la République où c'était, là aussi, des stationnements tout le long de la Corrèze avec ceux qu'on en connaît.

Ensuite, il y a la Rue Jean Jaurès, à l'époque brillante au niveau commercial mais qui a eu à subir aussi les affres de la désaffection des clients et que nous avons transformée en 2017 en zone piétonne. Elle est en train de se transformer petit à petit. Ce n'est pas la réussite que tout le monde attendait mais, en tout cas, il y a un endroit où on peut quand même cheminer tranquillement et les voitures continuent à passer de toute façon de l'autre côté.

Je chemine vers la place Brigouleix qui était celle qu'on connaissait, remplie là aussi de voitures en désordre. On a créé ce parc de stationnement qui aujourd'hui offre des stationnements de deux heures gratuites.

On peut quand même s'y garer. Il y a eu une rénovation complète de l'arrivée et la prise en charge des élèves des établissements scolaires. Les 58 cars sont placés de manière sécurisée pour recevoir les élèves des deux collèges et des lycées. Je pense que c'est quelque chose qui a plutôt apporté son intérêt.

Il y a aussi un certain nombre d'aménagements urbains comme le Pont de la Barrière avec le double sens du giratoire qui a réglé une partie des difficultés qu'on rencontre et d'autres puisque tous les feux ont été supprimés au fur et à mesure et les ronds-points ont été installés depuis la rue du Docteur Valette jusqu'au quai Continsouza mais aussi au pont de la Pierre et dans bien d'autres endroits.

C'était quand même des aménagements qu'il était intéressant de souligner.

Je peux continuer un peu plus loin. On peut, peut-être, rajouter la Tour de Souilhac et son parvis qui va ressembler à autre chose que ce qu'il y avait avant, avec une circulation à la fois pour les habitants de la Tour et puis tous ceux qui sont tout autour et qui peuvent cheminer plus agréablement.

Il y a ensuite le quartier de la gare. Vous avez, sans doute, un souvenir ému du Tulle de la SERNAM avec ces picots de métal après la gare. C'était magnifique aussi.

On avait plaisir à voir ces locaux, ces hangars miteux à la sortie de la Ville pour aller jusqu'à Laguenne, commune qui n'en finissait pas de se rénover bien plus vite.

Là, on a installé avec l'Agglo une magnifique Médiathèque qui remplit ses offices et un parking qui, aujourd'hui, s'est transformé en un futur espace de travail pour, je le rappelle, 250 agents de la CPAM qui seraient, bien sûr, partis à Brive si on ne les avait pas retenus et si nous n'avions pas trouvé cet endroit.

Je rappelle que 50 personnes viendront de Brive pour y travailler à partir d'un pôle modal qui sera situé à 6 ou 7 minutes à pied de la sortie de la gare pour aller jusqu'à leur travail.

Je pense que de ce côté-là de la Ville ça s'est fortement amélioré. Je ne parle pas du secteur Lovy qui ressemble enfin à quelque chose. C'était une patte d'oie assez minable qui a servi pendant tant d'années aux Tullistes de lieu de passage.

Et puis, si je veux bien continuer plus loin, on peut parler du Pôle Universitaire où désormais on pourra cheminer depuis la gare jusqu'à cet endroit et cela un peu mieux qu'avant avec l'aménagement autour de la Tour de Souilhac et puis s'apercevoir que les jeunes peuvent y vivre leur vie d'étudiants.

Le Pôle Universitaire a aussi été renforcé grâce à l'aménagement que la Ville a créé autour de ce qu'a pu faire l'Agglo au niveau du bâtiment 419, promis à une destruction future, dans un endroit où la déprime était grande.

Aujourd'hui, on a des pôles urbains qui se dessinent et puis les aménagements du Cœur de Ville : la résidence jeunes actifs qui va être servie bientôt, la démolition de l'ancien cinéma un peu plus vite qu'on ne l'a imaginée, en tout cas dans ses difficultés.

Et puis, si on remonte, Place Maschat où c'est un peu mieux que les 29 places de parking qui ont été supprimées et qui servaient uniquement à des abonnements des agents de l'Hôpital, lesquels peuvent se garer à des conditions très préférentielles à quelques minutes, parking Saint Pierre.

Donc, on peut discuter la lisibilité des rénovations qui ont été créées. Pour ce qui est de la place Roosevelt, cette dernière est quand même plus réussie qu'avant et puis, concernant la place Maschat, personne ne discute la réalité des faits.

Ensuite, il y a un musée. Effectivement, il y avait un patrimoine qui était dans les placards, dans les hangars et qui attendait depuis 30 - 40 ans que de bons esprits s'y penchent.

Aujourd'hui, c'est un musée qui remplit ses missions, qui est animé et qui a reçu plusieurs milliers de visiteurs et qui en recevra encore d'autres demain.

Il y a des aménagements urbains qui ont porté leurs fruits : la résorption d'habitats insalubres dans beaucoup d'endroits comme l'avenue Victor Hugo mais aussi vers la rue de la Barrière.

Entre temps, il y a eu la création d'un Centre de Santé Municipal parce que les médecins libéraux désertaient. On a essayé d'apporter des réponses aux Tullistes.

Que je sache, ils ne s'en plaignent pas. En tout cas, ils attendent avec impatience le fait de pouvoir y rentrer et de pouvoir être reçus par un médecin.

Concernant l'insécurité dans les rues, la Ville a évidemment évolué tout comme le pays. La lecture qu'on peut faire de ce qui se passe à Tulle aujourd'hui, ce n'est pas le reflet de ce que l'on peut trouver sur les réseaux sociaux parce qu'il y a de quoi s'inquiéter beaucoup.

J'ai été étudiant normalien à Tulle dans les années 80 et quand on sortait de chez les copains et les copines de la rue de la Barrière, ce n'était pas spécialement brillant.

Autant qu'il m'en souviens, nous n'étions pas forcément tranquilles non plus. Il n'y avait pas de Police Municipale à l'époque. Je vous dis les choses très clairement.

Vous étiez lycéen, mais vous rentriez plus tôt que moi quand vous sortiez de chez vos camarades. Moi, normalien c'était plutôt 3 heures du matin que 17 heures.

C'est pour dire que je ne me suis jamais senti en insécurité à Tulle mais je ne m'y sens pas plus aujourd'hui. Entre temps, il y a quand même eu une Police Municipale qui a été créée, je vous le rappelle, et qui remplit force missions.

On apporte des réponses. Est-ce qu'elles sont suffisantes ? Est-ce que ce sont celles qu'on attend d'une ville ? Je pense en partie, oui.

Alors, vous dites que les Tullistes ne sont pas contents. Il faudrait trier le grain et l'ivraie. Tous les Tullistes ne disent pas qu'ils ne sont pas contents.

Et puis, de toute façon, l'année 2026 approche. Ce sera l'occasion de dire s'ils sont contents ou pas sachant que quand il y aura des programmes avec des listes qui, j'espère, seront nombreuses, il faudra discuter de la réalité budgétaire de cette Ville et nous dire comment on fait pour enlever ici, remettre là, sécuriser ailleurs et réussir magiquement à transformer la Ville parce que je ne crois pas à la magie.

Je crois à la réalité du travail et le travail est mené par des équipes depuis de nombreuses années. J'en ai au moins accompagné trois et je suis fier toujours de ce qui a pu être accompli parce que c'est un travail patient et compliqué.

Tout le monde n'est pas content. C'est vrai.

Je n'ai pas non plus été très satisfait de la manière dont vous avez décrit le supposé état de saleté de la Ville. Ça je ne l'entends pas parce que c'est facile de prendre l'exemple d'un fauteuil qui est devant un garage depuis quatre mois.

Je passe, comme tous les élus et comme tous les services municipaux, de nombreuses fois dans Tulle et il n'arrive, à mon avis, que très rarement que ce genre d'incident puisse se produire mais vous avez sans doute trouvé le bon, je n'en doute pas puisque vous l'avez décrit.

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Il est resté pendant cinq mois. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Pendant cinq mois, vous n'avez pas eu l'idée, en tant qu'élus, de le signaler. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je me demandais quand est-ce qu'il y aurait une intervention. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est très intéressant d'un point de vue citoyen. J'espère que vous n'irez pas sur une liste citoyenne et que vous resterez bien sur une liste comme vous les aimez. »

Là, si vous voulez, le comportement que vous avez par rapport à ça, décrit votre manière d'entrer dans les problèmes.

Je signale ces choses, et d'autres le font aussi, et on signale tous les jours aux Services Techniques. Monsieur GENESTE pourrait dire toutes les fois où on enlève des centaines de kilos d'objets déposés par les gens pas toujours aux pieds des points d'apports volontaires. C'est toutes les semaines que ces services passent.

Quand je pense aux balayeurs, il y en a environ sept, qui traversent la ville de fond en comble tous les jours, et dire que cette ville est ce que vous en dites, on dirait que vous ne pouvez pas gagner les élections autrement qu'en disant que la ville est sale.

Vous pourrez les gagner en disant d'autres choses pour la Ville que de dire qu'elle est sale, parce que quand vous dites qu'elle est sale, c'est à ces gens-là, que vous parlez, ceux qui enlèvent tous les jours ce que les autres jettent.

Et, je l'ai rappelé, nous avons des balayeurs, des dizaines de kilomètres sont effectués tous les jours par une balayeuse mécanique mais qui est quand même conduite par des individus qui soufflent les résidus et les ramassent. Nous avons une équipe d'insertion qui passe dans toute la ville. L'association FORET passe dans la ville pour enlever les herbes parce que nous avons quand même décidé le zéro pesticide et que c'est heureux parce que je vous rappelle que les cancers des moins de cinquante ans ont augmenté de 60% depuis vingt ans et qu'il doit y avoir de bonnes raisons d'imaginer que c'est aussi avec des produits comme ça qu'on s'abîme la santé et peut être qu'on a des obligations à remplir de ce côté-là, être un peu plus en offensive sur ces questions-là. Peut-être que nous ne le sommes pas encore assez mais, en tout cas, depuis 2010 il n'y a plus de pesticides dans cette ville.

Il y a des villes qui ont mis beaucoup plus longtemps pour s'y mettre.

Voilà, pour ces agents qui passent tous les jours dans la ville et qui lisent ce que vous écrivez, je pense que cela peut les choquer même si vous servez le propos de ceux qui la trouvent sale.

Il y a sur les réseaux sociaux une trentaine de personnes, toujours les mêmes, parfois même sans photos, une tête de chat parfois ! Cela doit être un chat qui parle !

Moi, tous ces gens-là qui ne sont pas capables de montrer leur visage, qui ne sont même pas capables de dire leur nom et qui « crachent » sur leur ville, je ne les admire pas du tout et c'est un euphémisme. Je vais rester poli.

Et je vous invite à une chose très simple, Monsieur CHAUMEIL. Au jour de votre choix, vous m'appellez la veille, après 18h00, pour éviter que les balayeurs ne puissent nettoyer avant, et on fait un tour de ville ensemble, complet. Je parle de la propreté. Sur le reste, on pourra dire effectivement que tout n'est pas parfait et j'en conviens.

On emmène les journalistes, on monte dans la voiture et on fait un petit tour de ville et vous me montrez à quel point cette ville est sale.

Je l'ai encore parcourue cette après-midi et j'ai trouvé, avenue Victor Hugo, deux paquets de cigarettes jetés. J'ai trouvé quatre papiers vers le Lovy et ensuite je n'ai rien trouvé.

Je suis prêt à le faire avec vous mais avec la Presse. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Pas avec la Presse ».

*Monsieur Bernard COMBES* : « On le fait sans la Presse. On le fait quand vous voulez, Monsieur CHAUMEIL. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je parle ici comme un citoyen. Je ne parle pas de ceux qui s'expriment sur les réseaux. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Oui mais vous êtes un citoyen élu. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Il y a une différence avec ceux qui s'expriment sur les réseaux. Vous, votre politique municipale vous la construisez sur les réseaux. Je la construis en face à face avec vous. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Mais pas du tout ! Je vous ai dit ce que je pensais de ces gens-là. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Me renvoyer à des anonymes, ici je suis un élu, un représentant des citoyens Tullistes. C'est comme ça que je vous parle. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ne changez pas le propos que je vous ai porté.

J'attends ce tour de ville avec vous. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je remonte cinq fois par semaine la Rue Riche. On va voir si le constat que vous faite est le même. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Evidemment que vous trouverez des rues qui ne sont pas parfaites mais il y a un balayeur qui passe dans la Rue Riche. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « C'est la rue des étrons et j'y passe plusieurs fois par semaine et elle presque tout le temps « dégueulasse ».

*Monsieur Bernard COMBES* : « Elle est nettoyée très souvent sauf que les gens ne ramassent pas les déjections de leurs chiens. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « C'est de l'incivilité. Les gens ne respectent pas ceux qui nettoient. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Oui et pensez-y à ceux-là aussi.

Vous pensez qu'on va recruter dix agents de salubrité de plus ?  
Vous connaissez les finances de la ville, vous les voyez.

Personne ne peut proposer de changements majeurs d'orientation budgétaire dans cette ville pour les vingt ans qui viennent. Je vous le dis très tranquillement et il y aura un débat citoyen et il sera extrêmement important pour que les Tullistes comprennent ce qui se passe dans leur ville comme ailleurs dans le pays.

En ce moment qu'est ce qui se passe au niveau international ? Vous analysez, comme nous tous ici, la situation.

C'est « marrant », on est en train de se dire que NEXTER, et puis avant GIAT Industries, quand il a fallu s'en débarrasser pour d'autres villes qui, aujourd'hui, bénéficient peut-être d'avantage de capacités de travail et d'action, qui s'est occupé de gérer la situation ?

Les Tullistes ont été comme les autres.

Il ne fallait plus d'industries d'armement, c'était terminé. C'était la guerre froide. C'était la dissuasion nucléaire et tout allait être réglé comme ça.

Heureusement qu'on a gardé ce qu'on aujourd'hui. La BSMAT qui remplit des missions de réparation, même s'ils ne sont qu'une centaine, ils y sont, et KNDS NEXTER qui ne peut même pas assurer les commandes qu'on lui donne à faire.

Alors, nous ferons, avec Michel BREUILH, des propositions très prochainement puisqu'il faut, soi-disant, réarmer la France.

On fera des propositions parce que l'on a du terrain et on peut installer, je crois, des usines d'armement, des ateliers sur la zone de la Montane, par exemple, et on va s'y employer.

On va rencontrer le Ministre de la Défense. On va y aller avec le Député de la Corrèze qui connaît bien le dossier et on va voir ce qu'on peut faire pour développer l'emploi sur le territoire.

Après, vous voyez, je comprends les attentes des Tullistes. Je les reçois mensuellement, chaque samedi. On ne me parle pas tous les jours de la saleté mais on me parle de situations de vie et de précarité bien plus importantes que le fait d'habiter Tulle. C'est le fait de ne pas pouvoir éduquer ses enfants correctement, de les envoyer faire des études, tout ce que vous savez très bien Monsieur CHAUMEIL, aussi bien que moi.

Le modèle social est extrêmement dégradé.

Vous voulez plus d'élèves dans les écoles de Tulle. Il y en a près d'un millier, école privée comprise. Cela fait un certain nombre d'années qu'il n'y a plus de baisse d'effectifs malgré la démographie qui, effectivement, a chuté à Tulle. J'espère qu'on retrouve les habitants autour de Tulle et dans l'agglomération puisque c'est au moins une manière de les garder.

Je pense qu'on a fait tout ce qu'on pouvait. Je ne suis pas quelqu'un qui se satisfait de ce résultat mais je me dis que si on n'avait pas fait ce qu'on a fait, je ne sais pas combien d'habitants il y aurait aujourd'hui à Tulle.

Tulle n'a jamais compté 25 000 habitants et je vous rappelle que je ne suis là que depuis 18 ans. Il ne faut pas non plus me faire porter tous les chapeaux, tous les bérets et tous les calicots.

Nous sommes à 14 600 habitants et vous le savez très bien. C'est un comptage parfaitement précis mais j'admets qu'on a perdu de la population. Je ne suis pas en train de vous dire le contraire

D'autres villes en Corrèze en ont perdu tout autant en pourcentage et elles sont, politiquement, de diverses couleurs.

Pourquoi les gens désertent les villes ?

Parce qu'ils veulent des conditions de logement qu'on ne leur offre pas et c'est ce qu'on essaye de faire avec Action Cœur de Ville depuis déjà une dizaine d'années. Je pense que ça portera ses fruits.

Voilà, on est sur le chemin. On peut trouver que le verre est désespérément vide. Moi, je pense qu'il n'est pas si vide que ça.

On a une Scène Nationale qui remplit quand même des missions aujourd'hui. Vous pouvez l'utiliser les uns et les autres. Les prix sont relativement serrés.

Il y a plein de choses à faire et les associations sont aidées à hauteur presque de 900 000 € tous les ans et elles sont aidées depuis très longtemps dans cette ville qui en a fait son titre de gloire en termes de cohésion sociale.

On peut dire ce que vous dites. On peut dire ce que je dis et on peut trier et faire un peu avancer le dossier.

Mais, de grâce, cette ville n'est pas sale !

Au moins, trouvez tous les défauts que vous voulez à la gestion municipale mais ne détruisez pas ce qui se fait au quotidien. Ces gens que l'on voit à longueur de journée dans les rues. Je vois Monsieur FORTIN qui, avenue Victor Hugo, ramasse pendant des heures ce qui a été jeté.

Je ne comprends pas. Aimez-la votre ville un peu !  
Trouvez qu'on ne la gère pas bien mais aimez-la en en parlant autrement. Vous ne l'aimez pas comme il faut. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « A travers ce papier, ce n'est même pas la voirie que j'ai voulu dénoncer et c'est ce que vous reconnaissez à demi-mot, implicitement.

Vous avez une gestion de certains services que vous n'arriverez pas à construire. Il y a des agents sur lesquels vous n'avez pas prise. C'est tout.

Ils ne sont pas forcément responsables, ceux qui sont avenue de la Bastille. Mais pour moi c'était emblématique. On est 10 000 à passer chaque jour sur cette artère-là, beaucoup moins parce qu'il y avait des travaux réalisés sur les canalisations, mais pendant quatre mois et demi, ce fauteuil était là.

Il y a des élus dans votre Majorité qui l'ont vu. Il y a des techniciens qui l'ont vu. Je l'ai vu et je me suis dit « jusqu'où on va aller ? »

Si je n'en avais pas parlé, il serait peut-être encore là. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Peut-être. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « C'est le regard que chacun d'entre vous qui êtes dans la Majorité posez sur cette ville. Le gros problème c'est qu'elle est figée et quand je parle de rampe politique, pourquoi elle est devenue une rampe politique ?

Parce que vous êtes dans un caractère immuable. Vous avez peu d'alternance politique.

Vous avez fait état plusieurs fois d'un dialogue social avec vos agents, parce que vous avez des moments de crispation. Vous ne gérez plus parce que vous êtes inféodé à des rapports de force que vous ne pouvez pas relancer parce qu'il n'y a pas d'alternance.

Vous avez toujours les mêmes rapports de force. Vous avez toujours les mêmes interlocuteurs. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Vous feriez quoi vous ? »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je ne dis pas ce que je ferais. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ah bon, c'est important quand même ! »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Il est évident que les caractères, les équipes, la nouveauté des équipes induiraient des changements. C'est normal.

Tous les systèmes fonctionnent ainsi.

*Monsieur Bernard COMBES* : « Oui, on est d'accord. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Là, vous êtes dans une homéostasie, c'est-à-dire un équilibre avec des rapports de force, avec des rapports syndicaux, avec des interlocuteurs qui sont toujours les mêmes depuis vingt ans et puis, avec des agents que vous avez des difficultés à gérer. La réalité est là.

Elle est difficile à avouer, bien sûr, dans un Conseil Municipal.

Le plus emblématique c'est quand vous vous faites voler dans les Services Techniques et que vous ne retrouvez pas le voleur et qu'il n'y a même pas eu d'effraction.

Là c'est vraiment emblématique »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Mais bien sûr. C'est comme le fauteuil. On peut prendre des exemples comme ça dans toutes les villes Monsieur CHAUMEIL.

C'est emblématique de tout ce qui se passe au plan humain. Vous avez des gens qui volent dans les Services Techniques, ce n'est pas nouveau, et qui emportent un camion qu'on ne retrouve jamais.

Ce ne sont peut-être pas les Services Techniques qui ont volé le camion. »

*Monsieur Jérémy NOVAIS* : « Si vous êtes capable de prouver que ce sont les agents qui volent aux Services Techniques, il faut venir me voir et il faut aller déposer plainte. Vous êtes en train de dire qu'on se fait voler par nos propres agents.

Il y a eu une enquête de police qui a été faite et nous n'avons pas, pour l'instant, de retour. Je vous invite à vous rapprocher du commissariat de police de Tulle si vous avez des informations. Cela nous intéresse, on se retournera contre cet agent. Si vous êtes au courant, dites-le-nous tout de suite. Dites-nous un nom et on fera le nécessaire pour se retourner contre cet agent.

Si vous êtes au courant de choses, n'hésitez pas à nous en informer parce que c'est une enquête de police et c'est très intéressant.

Je vais demander au Commissaire de Tulle de se rapprocher de vous. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Il n'y a pas d'effraction »

*Monsieur Jérémy NOVAIS* : « C'est très intéressant si vous avez des informations. Ils viendront les chercher. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Ça date de quand ? »

*Monsieur Jérémy NOVAIS* : « Ce n'est pas lors de ce mandat-là. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « On ne retrouvera pas le camion. N'en faites pas non plus une affaire. Ce n'est pas l'affaire du siècle. Le camion a disparu on ne sait où et on ne le reverra jamais. Et c'est comme ça.

Je ne vais pas me morfondre et cela ne va pas m'empêcher de me représenter la prochaine fois parce qu'on a perdu un camion.

Ça ne sera pas mon motif si j'en ai un. »

*Monsieur Michel BREUILH* : « Du Débat d'Orientations Budgétaires on est passé à un débat d'orientations très politiques.

C'est presque un préprogramme puisque vous pointez les déficiences mais, pour l'instant, nous n'avons pas les solutions. En tout cas, vous ne les donnez pas.

Le Débat d'Orientations Budgétaires traduit quand même, je ne vais pas reprendre le terme de sérieux, un budget maîtrisé, en tout cas, sur le fonctionnement. Ce qui n'est pas évident sur l'investissement.

Il y a les à-côtés comme vous dites, c'est-à-dire qu'il peut y avoir, en dehors de la sphère budgétaire, le ressenti. C'est ce dont vous faites part.

Il faut dire que la ville, vous le dites, il faut la valoriser qu'on soit dans la Majorité ou qu'on soit dans l'Opposition parce qu'on aime la ville et qu'il faut voir ce sentiment-là de pouvoir être non seulement un habitant, non seulement un citoyen mais un acteur.

Et même dans l'Opposition, quand on voit un fauteuil, on peut être un acteur actif.

Plus largement, c'est une ville qui a connu des difficultés. Monsieur le Maire en a parlé. Elle a connu des difficultés majeures avec la perte d'une Manufacture d'armes en partie et heureusement que nous ne l'avons pas perdue en totalité.

Elle est montée jusqu'à 4 000 salariés pour compter aujourd'hui 300 personnes, avec, peut-être, des perspectives qu'on peut essayer de regarder, compte tenu de la conjoncture.

On a perdu une usine comme celle de la Marque qui est montée sur la zone de la Montane et qui, par le même directeur d'ailleurs, a fermé. C'était quelque chose de terrible, y compris pour nous et les salariés.

Ce sont des chocs majeurs et la ville en a pâti. On ne peut pas dire le contraire. Elle s'est défendue, revivifiée comme elle a pu mais pas à la hauteur qu'on pouvait espérer si elle avait gardé les poumons d'emploi qu'étaient la Manufacture d'armes ou l'usine de la Marque, devenue Borg Warner.

Ce sont des sinistres majeurs qui laissent des traces et qu'il faut pouvoir cicatriser en partie. Il faut que nous participions tous à cette cicatrisation, quelle que soit notre place, qu'on soit élu ou qu'on soit simple habitant, entrepreneur, qu'on vienne de Tulle ou de l'extérieur.

C'est l'amour de la ville et c'est l'amour du territoire. Je suis à la Communauté d'agglomération et on ne se réjouit pas. Même s'il y a des pertes d'habitants à Tulle, on a une relative stabilité au niveau de l'Agglomération parce qu'on est aussi à proximité de Brive et qu'on a cette porosité qui présente des difficultés mais qui présente aussi des avantages puisqu'on peut discuter aussi avec Brive.

Il ne faut pas s'opposer mais s'ouvrir sur les territoires voisins. Donc on essaye de le faire.

Ce n'est pas toujours à la hauteur de nos attentes, c'est évident. On aimerait faire mieux. On aimerait faire plus mais je pense, le Maire l'a répété, qu'il y a eu quand même une évolution dans la ville qui, compte tenu des difficultés, a résisté de bonne façon. Peut-être pas autant que vous le souhaiteriez, mais qui a résisté sur la transformation urbaine avec aussi des difficultés conjoncturelles puisqu'on quitte souvent les villes-centre aussi, et c'est d'ailleurs valable pour toutes les villes-centre, pour les périphéries. On veut la maison au milieu de la prairie ce qu'on n'a pas à Tulle.

A Tulle, on a une ville resserrée au niveau du centre historique et avec des difficultés à vivre avec, parfois, pas de soleil, des rues étroites.

Ce sont des problèmes d'investissement aussi. Il y a peu de promoteurs privés parce que la rentabilité n'est pas là. On la retrouve, bien sûr, dans des villes plus importantes.

Il y a toute cette situation qui n'est pas facile. Alors la question ce n'est pas de dire que Tulle est en difficulté mais c'est de dire comment on y fait face et de dire comment on aurait pu faire mieux que ce qu'on a fait ou que ce qui a été fait ou comment on peut améliorer ce qui a été fait.

C'est l'enjeu. Ce n'est pas le diagnostic pur et simple, qui peut être en partie partagé, mais de savoir quelle action peut mettre en valeur. L'action, l'argent c'est le nerf de la guerre.

Comme l'a dit Pascal, le sérieux et l'honnêteté des chiffres permettent encore des actions qui sont importantes en matière d'investissement et qui vous ont été citées. Ce sérieux budgétaire est aussi au service d'un maintien d'une ville centre qui rayonne quand même sur le pays de Tulle. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Monsieur BREUILH, ne vous trompez pas de collectivité. Nous ne sommes pas à l'Agglo. L'œcuménisme de l'Agglo vous l'avez construit. On a vu le résultat : c'est une armée des ombres.

Ici, on est encore dans une démocratie qui fonctionne avec une Opposition et une Majorité.

Je me souviens d'un temps où j'étais assis ici. Pendant quatre-cinq ans, je n'étais pas élu et je venais comme citoyen écouter. Nous avions à Tulle des élus qui, la plupart du temps, étaient de Droite mais n'étaient pas de la cité.

Ce discours que j'entends ce soir, c'est le même discours. Mais seulement moi, cela fait trois siècles que ma famille est dans cette ville. J'ai fait mon école ici, les membres de ma famille sont enterrés ici, ma vie professionnelle s'est organisée ici, mes projets de vie sont organisés ici et quand je porte une critique sur cette cité et cette gestion ce n'est pas une critique contre la ville et ne me renvoyez pas à des amours que je n'aurais pas avec cette ville, ce serait un discours coupable.

Vous n'avez la leçon à faire à personne ici. Je ne suis pas « un métèque » dans cette ville. Je suis un citoyen ancré comme la plupart d'entre vous et peut-être plus profondément que la plupart d'entre vous.

Donc, pas ce discours-là de mépris. Pas ce discours de la critique facile. Pas ce discours qui laisserait supposer qu'on n'est pas d'ici mais qu'on est de là-bas. C'est totalement faux.

Quand je parle, je parle avec mon histoire. Je parle avec ma lecture d'une collectivité. Je parle avec ma lecture d'un exercice et, certes, si ce discours vous gêne et bien c'est la démocratie qui vous gêne. Mais ne me demandez pas de me taire ! »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il n'y a pas de problème. Cela ne nous gêne pas. »

*Monsieur Serge HULPUSCH* : « Cela ne nous gêne pas. En revanche, ce qui peut nous gêner c'est ce que vous écrivez, parfois, dans les tribunes. On en a déjà parlé à propos des agents de la propreté.

Et puis on ne l'a peut-être pas assez souligné mais c'est la chute aussi. En gros, vous êtes élu, nous sommes élus mais vous, vous nous ciblez comme élus de la Majorité qui sont les responsables de, je cite « l'affaiblissement de Tulle, bien sûr, et les acteurs de sa continue paupérisation. »

C'est-à-dire que les Tullistes vont lire cela et ils vont se dire « c'est ça. C'est eux ». Vous nous mettez une cible dans le dos. C'est exactement ça et je l'ai lu comme ça.

Je peux vous dire que venant d'un élu, je trouve ça très grave.

Vous nous mettez des cibles dans le dos et après vous nous donnez des leçons. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je crois qu'il faut déplacer le débat. Il n'y a pas de procès en non-Tulliste qui vous est fait Monsieur CHAUMEIL. Ce que l'on vous reproche, c'est la manière dont vous utilisez, parfois à des fins politiciennes, des caractéristiques qui ne reflètent pas la réalité du vécu des Tullistes. Que vous le vouliez ou non.

Bien évidemment, je vous fais des photos de choses qui ne vont pas dans n'importe quelle ville. On peut le faire à tout moment.

C'est un état d'esprit. Je suis arrivé dans cette ville en 1972. Je ne sais pas mais c'était gris. Il n'y avait pas une façade colorée. Cela a fondamentalement changé.

Après que les Tullistes soient nostalgiques de certaines choses mais il ne faut pas qu'ils soient nostalgiques de leur âge parce que ça, en revanche, on ne peut rien y faire.

Vous voyez ce que je veux dire. A un moment donné, le temps passe et quand on a été jeune, on a été jeune et on est moins jeune effectivement et Tulle a changé pour les moins jeunes comme pour les plus jeunes.

Cependant, quand les moins jeunes veulent aller dans un Hôpital, ils ont quand même la possibilité d'avoir à Tulle un Hôpital qui tient encore son rang.

Il y a le bilan municipal avec les réalisations et tout ce que vous voulez mais il y a le combat qu'on mène au quotidien quand on décide de faire une direction générale des hôpitaux Corrèziens pour sauver l'Hôpital de Tulle qui a des besoins particuliers parce qu'il a été négligé pendant des années au profit de la croissance de l'Hôpital de Brive et du maintien à tout prix de l'Hôpital d'Ussel.

Quand aujourd'hui on fait une direction commune des Hôpitaux, c'est pour maintenir une maternité à Ussel qui, de l'avis même de la Cour des Comptes aurait dû être fermée depuis longtemps.

Que font les parturientes qui habitent Ussel ? Elles vont à Clermont-Ferrand ? Elles vont où elles peuvent ou elles ne font pas d'enfants ?

Je ne sais pas comment elles font. Donc, on traite ces questions-là au quotidien.

L'hôpital de Tulle aujourd'hui, c'est devenu très compliqué de le faire investir parce qu'on a beaucoup abîmé, avec la tarification, cet établissement comme beaucoup d'autres hôpitaux publics.

Je me bats au quotidien et je ne fais pas tous les jours débat des mesures qu'on essaye de prendre pour toujours être à la hauteur des enjeux de demain pour que cette Ville puisse répondre à ces défis. On est là pour ça.

Je ne suis pas en train de vous dire que je fais mieux que les autres mais ce dont je suis intimement persuadé, avec mes équipes d'élus, aujourd'hui, qui sont au quotidien auprès des Tullistes, dans les associations, dans les structures, qui accompagnent les besoins des Tullistes, qu'on le fait de bon cœur. On le fait avec volontarisme. On le fait en croyant à ce à quoi on croit, comme vous le feriez aussi si vous étiez aux affaires, avec vos valeurs, avec, peut-être d'autres lectures qu'on peut faire de la Ville.

Mais, il ne faut pas penser qu'en 2026-2027, la donne va fondamentalement changer, que le Conservatoire de musique sera, magiquement, un établissement départemental ou communautaire. Il ne le sera jamais.

Il y a d'autres équipements qu'il faudra bien qu'on accepte de gérer, nous ici, parce que personne d'autre ne le fera quand même.

Le centre aquarécréatif a réussi à être, magnifiquement rénové grâce à l'effort de Tulle Agglo et des investissements qui sont venus.

Nous avons une médiathèque qui remplit des missions formidables.

Je suis arrivé en 1972 et j'allais, avec mon grand-père, me doucher place Albert Faucher parce qu'il n'y avait pas de salle de bain dans la maison.

Je ne sais pas mais ça s'est quand même un peu amélioré, je dis ça très prosaïquement, pour tous les Tullistes, réellement et sincèrement.

La vie a changé pour tous les autres. Dans les grandes métropoles on ne se pose pas la question.

On est capable de dépenser des milliards pour ajouter une rame de métro ou présenter un magnifique aménagement de TGV alors que, nous, le POLT n'en finit pas de « crever ». C'est ça la réalité. Vous pouvez dire « oui, les élus n'ont pas fait ce qu'il fallait. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « François HOLLANDE n'a strictement rien fait. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je suis très bien placé pour savoir ce qu'il a fait et y compris pour la Corrèze et pour la Ville de Tulle.

Peut-être qu'à un moment donné si nous n'avions pas commis les erreurs de vouloir faire une LGV Poitiers - Limoges, parce qu'il ne fallait sauver que les Limougeauds quand bien même les Creusois étaient en train de mourir aussi, ça ne gênait personne.

Et si le Conseil d'Etat a invalidé ce choix-là, c'était pour de bonnes raisons j'imagine.

Alors qu'après, peut-être que le POLT a pris beaucoup de retard mais c'est le fait de beaucoup d'atermoiements et de choix politiques qui n'avaient pas de sens. Et ça, on n'en est pas comptable aujourd'hui. Ecoutez ce débat, je pense qu'on peut en prendre acte mais je laisse d'abord la parole à Ana - Maria FERREIRA. »

*Madame Ana - Maria FERREIRA* : « En fait cela rejoint un peu ce que vient de dire Monsieur le Maire.

Je trouve qu'il est important de remettre le débat d'orientations budgétaires dans le contexte et j'aurais voulu qu'on ait la même émotion, que l'on a eu pour ce fauteuil, pour les dotations qui ne sont plus données par l'Etat.

Ça été largement soulevé dans la présentation de Pascal CAVITTE, à savoir ce désengagement de l'Etat, notamment au niveau de la santé.

On peut dire que c'est un énorme fléau. Quand on voit qu'il faut attendre pour se faire soigner, on rejoint des pays qui sont très en retard. La question se pose aujourd'hui.

J'aurais voulu qu'il y ait cette émotion là pour le débat d'orientations budgétaires. Les dotations baissent sur des chapitres très importants. L'habitat en fait partie aussi puisqu'on a une baisse des apports du Gouvernement pour les logements.

J'aimerais avoir votre opinion sur ce qui se passe, sur ce stress des Corrèziens que vous avez décrit. Il vient aussi en partie de la conjoncture nationale, voire internationale.

Ce DOB est aussi le reflet politique, Pascal CAVITTE l'a dit, Monsieur le Maire l'a dit, de ce qu'on doit subir.

Je vais me rendre solidaire d'une équipe qui essaye de faire au mieux avec ce Gouvernement qui, compte tenu de ce que l'on a subi ces dernières semaines, met à mal, à tous les niveaux, les collectivités : santé, enseignement qui sont deux choses importantes pour le bien-être dans des villes moyennes comme Tulle et qui, aujourd'hui, ne sont pas attractives.

Mais tout dit que, bientôt, la population nationale aura goût à revenir voir dans des communes comme la nôtre.

Nous avons intérêt à continuer nos efforts, à continuer tous nos travaux en cours urbanistiques puisque c'est important de remodeler la Ville à la modernité et à ce que veulent les gens parce que la société va vite. La société va très vite.

Les demandes et les taux d'exigence, sont à la hauteur de cette vitesse, là aussi et c'est toute la difficulté à s'adapter avec des budgets qui baissent.

C'est pour compléter cette idée qu'on peut aussi élever le débat d'orientations budgétaires à un niveau un peu plus intéressant politiquement parlant et que l'émotion ne soit pas uniquement focalisée sur un fauteuil. Et s'il faut l'enlever, nous irons l'enlever. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je pense qu'on l'a fait depuis. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Pour vous répondre, Madame, je me souviens d'un temps, sous l'exercice de François HOLLANDE, où la DGF avait baissé de 15 à 20 %. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Oui, bien sûr. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « A cette époque-là, l'équipe qui était en face de moi, ne contestait pas la mesure présidentielle et croyez-moi, cela a serré fort pendant longtemps. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il était comment le PIB ? Il était comment à la fin ? »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Il ne s'agit pas, pour autant, d'invalider les choses et surtout de donner une cohérence à « ce pantin », permettez-moi l'expression qui est peut-être attentatoire, qui, après nous avoir terrorisés par la COVID, va nous terroriser par la guerre.

Je trouve qu'il y a aussi, vous parlez de sérieux, un symbole ce soir. Il y avait un drapeau ici et qui, au bout de trois ans s'est effacé. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il est derrière. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Vous l'avez remis ? Il me semblait qu'il avait disparu. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il est tombé. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Il est évident qu'on est dans un temps d'une instabilité politique qui, pour bon nombre de Corrèziens et de Tullistes, ébranle nos certitudes, ébranle nos représentations.

Nous songeons à nos enfants. Que nous propose Monsieur MACRON qui se voit comme « une espèce de ZELENSKI de substitution » ? Ce n'est pas CHURCHILL et il en est loin.

C'est, pour moi, un histrion qui représente tout ce qu'il y a de plus burlesque. Je vous renvoie à la vidéo qu'il a pu faire. Comment voulez-vous qu'après, un homme de cette envergure puisse construire une cohérence à l'échelle mondiale ?

Il est évident que j'ai une représentation cinglante et je me permets, ce soir, de faire des écarts de langage. Il est à la hauteur des exaspérations qu'il génère et il est certainement pour beaucoup dans ce moment de très grande tension.

Je me souviens d'un samedi matin, j'étais en 5<sup>ème</sup> - 4<sup>ème</sup> au collège, où il y a eu une sirène d'alarme et je pensais, les Russes étaient rentrés en Pologne à l'époque, que c'était une attaque nucléaire.

Nous avons aussi connu des moments de tension en France. On a vécu 80 ans de paix mais on a eu des moments qui ont été de très grande tension.

Nous avons vécu, quand nous avions 15 ans, entre les Pershing et les SS20.

Je me rappelle que j'étais allé, avec Monsieur HULPUSCH, à la dernière grande manifestation sur le Larzac. Il avait préféré partir se baigner sur la côte et il n'était pas venu en disant « la terre pour dormir ce soir sera un peu trop dure. Je vais aller en Méditerranée ».

Voilà l'univers dans lequel nous avons vécu politiquement et c'était aussi un univers de tensions. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je pense que ça sent la liste d'intérêt communal, Serge. Il va falloir y réfléchir sérieusement pour 2026.

Monsieur HULPUSCH a manqué à son devoir le plus sommaire. Il aurait dû sauver le mouton Ryan ! »

*Monsieur Serge HULPUSCH* : « Nous étions allés voir un pacifiste. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Il faut quand même se souvenir. Que brandissait la Gauche de Tulle ? »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je ne sais pas. Dites-moi. Je n'y étais pas. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « L'arrêt de l'industrialisation de l'armement. Vous avez quand même la mémoire courte. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Oui, c'est vrai. Je suis d'accord. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je lisais « Union Pacifiste » quand j'avais 15-16 ans et que prônait la Gauche Corrèzienne, la Gauche Tulliste, bien sûr, en prenant ses ordres à Moscou ? Qu'on arrête de militariser. Bien sûr que c'était ça. »

*Monsieur Bernard Combes* : « C'est le moment le plus intéressant du conseil municipal. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Vous avez la mémoire un peu courte. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Peut-être que c'était bien le désarmement. C'était une bonne idée mais il fallait peut-être croire à demi à ce qui nous était raconté.

Aujourd'hui on va aller dans l'autre sens et on verra bien.

Ça a été pareil avec le nucléaire et avec d'autres sujets comme ça. L'opinion varie mais peut-être que les politiques n'expliquent pas toujours bien aux Françaises et aux Français ce qui les attend ou ce qui les attendra.

Vous avez vu le niveau de désaffection des politiques par les Français. 76 % n'ont plus confiance en les politiciens.

Apparemment, il reste encore quelques élus municipaux qui peuvent s'en sortir. Pour combien de temps ? A mon avis peu.

En tout cas, on essaiera de faire en sorte d'améliorer la situation. Ce que je peux vous dire c'est que ce débat était intéressant quand même.

De toute façon, on a besoin de l'avoir. Ce qui est intéressant, à un moment donné, c'est d'avoir, en raison de la proximité des prochaines élections, des débats, non pas en Conseil Municipal, mais des débats classiques qui peuvent être engagés, bien évidemment.

De vrais débats en connaissance de cause, c'est-à-dire, qu'est-ce que la Ville de Tulle aujourd'hui ? Qu'est-ce qu'elle a fait depuis 30 ans pour s'en sortir ou pas ?

Je rencontre beaucoup de Tullistes qui sont parfois critiques, je ne vous dis pas le contraire, mais qui mesurent aussi ce qui a pu être fait pas seulement par nous.

Cela a démarré, je vous l'ai dit, avec Raymond-Max Aubert quand il a rénové le bas de l'avenue de Bournazel. C'est une réussite qui reste patente à cet endroit mais aussi dans d'autres lieux de la Ville.

Il y a eu du travail de fait et il en aurait été engagé par d'autres après nous, sans doute de manière aussi importante mais peut-être pas avec les engagements financiers qu'on a pu obtenir. On a aussi désendetté et aussi produit beaucoup de subventions et peut-être que la capacité d'aller chercher des subventions n'est pas donnée à tout le monde.

Je crois que ça aussi ça fait partie du poids, parce qu'un élu doit peser dans un territoire et aujourd'hui, de plus en plus, on a le sentiment, qu'un élu ne sert pas à grand-chose, juste à gérer les affaires courantes mais ce n'est pas le cas.

Parfois, il a besoin d'aller chercher de bonnes raisons d'espérer.

Je dirais peut-être en conclusion, que le Corrèzien est plutôt heureux d'habiter son territoire, que le Tulliste est assez vite décliniste, que le Briviste est fier et que l'Usselois est résigné.

Voilà le schéma que nous pouvons faire. Parmi ce déclinisme Tulliste que je connais bien et depuis longtemps, il y a différentes sortes de déclinistes : il y a ceux qui trouvent que la Ville est sale et il y a ceux qui trouvent qu'on pourrait faire autrement, autre chose.

Et je crois que c'est vers ceux-là qu'il faut s'orienter parce qu'effectivement il faut combattre l'idée du déclin qui est très ancrée chez les Tullistes et cela me peine parfois beaucoup parce que quand on est tous les jours, avec les uns et les autres, pour donner une autre image et pour montrer réellement qu'il y en a une autre, il faut aussi qu'elle s'accompagne, se mesure et qu'on regarde ailleurs.

Souvent les gens qui viennent travailler ici, nous disent « le problème des Tullistes, c'est qu'ils ne sont pas allés voir ailleurs ».

Je leur dis « Qu'est-ce que vous entendez par là ? »

On me dit « je suis arrivé, je suis rentré au 22<sup>ème</sup> ou 21<sup>ème</sup> étage comme agent. Je suis allé m'inscrire à la Médiathèque intercommunale. On m'a proposé des tickets de cinéma à moitié prix avec le COS. Je suis allé inscrire mes enfants à l'école de musique. Je suis allé à Tulle Sentiers, vous connaissez cette association formidable où on fait des kilomètres le week-end. Je suis allé au Théâtre. J'aime bien faire le marché de Tulle. C'est sympa. J'ai du mal à trouver des médecins mais je vais m'y employer. Et puis, je me gare à peu près correctement quand même. Qu'est-ce que c'est cette histoire de stationnement ? C'est la légende et elle est bien ancrée. »

Je leur dis « dites-le à vos camarades Tullistes. » Parlez avec eux à la cafétéria. Dites-leur qu'il y a plus grand malheur que d'habiter Tulle. »

Nous prenons donc acte de ce débat. Je vous en remercie. »

ACTÉ

## **2- Adhésion, au titre de l'année 2025, à divers organismes et associations et versement de la cotisation correspondante :**

**Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer aux organismes et associations suivants et de leur verser la cotisation correspondante :**

### **a- ADIAJ : 30 €**

Il s'agit de l'Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique qui propose des formations dont peuvent bénéficier les agents municipaux.

#### **b- AGORES : 120 €**

AGORES est l'association nationale de la restauration collective. Elle œuvre à la professionnalisation des personnels de la restauration publique. Elle contribue également à améliorer la qualité du service aux usagers et l'image de la restauration collective auprès de ses partenaires publics et privés.

#### **c- Association Nationale des Croix de Guerre et de la Valeur Militaire : 150 €**

L'association nationale des croix de guerre et de la valeur militaire (ANCGVM) est l'association nationale française, fondée en 1919 à la fin de la Première Guerre mondiale pour rassembler dans un même esprit « croix de guerre et valeur militaire » les personnes physiques et morales suivantes :

- les militaires des trois armées et de la gendarmerie nationale, de tous grades et origines, ayant fait l'objet d'une citation à l'ordre comportant l'attribution d'une croix de guerre (1914-1918, 1939-1945, TOE), de la croix de la Valeur militaire, de la médaille de la Gendarmerie nationale avec citation, ou de la médaille d'or de la Défense nationale pour citation sans croix ;
- les villes françaises et étrangères décorées de la croix de guerre lors des deux conflits mondiaux ;

#### **d- Le Planning familial 19 : 20 €**

Le Planning familial de Corrèze a été créé en 2015 sur le plateau de Millevaches, à Peyrelevade. En 2020 un deuxième groupe local est apparu à Tulle.

Mouvement féministe et d'éducation populaire, le Planning familial milite pour le droit à l'éducation à la sexualité, à la contraception, à l'avortement, à l'égalité femmes - hommes et combat toutes formes de violences et de discriminations.

#### **e- Urgence Ligne POLT 300 €**

« Urgence Ligne POLT » est une association créée le 30 Janvier 2010 à Brive.

Elle fédère les initiatives et les diverses organisations locales et collectivités adhérentes, en faveur de la promotion et du développement de la ligne et des dessertes ferroviaires de l'axe Paris-Orléans-Limoges-Toulouse.

Cette association fait de l'irrigation des territoires et du maillage du réseau ferroviaire, LGV et classique, un enjeu social, économique et écologique. « Urgence Ligne POLT » ne se substitue pas aux associations locales porteuses des besoins de proximité.

Elle s'attache à mettre les diverses actions en cohérence et en synergie. Partant de là, « Urgence Ligne POLT » entend faire valoir les grands principes fondamentaux qui touchent au matériel, à l'infrastructure et au statut de gestion de cet axe majeur pour l'aménagement du territoire (responsabilité de l'Etat, Service Public, etc.).

#### **f- La Corrèze en Famille : 100 €**

En 2024, le Pôle Musées de la Ville de Tulle souhaite s'inscrire à nouveau dans le dispositif « La Corrèze en famille » mis en place par l'Agence de développement et de Réservation Touristiques de la Corrèze afin de recenser les propositions d'activités et de visites pour les familles accompagnées d'enfants.

Depuis 2020, le réseau s'est ouvert également aux scolaires (primaires) et s'est fait ainsi le relais des activités pédagogiques proposées par les partenaires.

L'objectif de ce dispositif est de recenser, tout au long de l'année, l'offre d'activités pour les scolaires et pour les familles avec enfants, destinées aussi bien à un public local que touristique. Elle est développée notamment via une communication importante (guide des animations, site internet mis à jour régulièrement, réseaux sociaux, affichage, presse,...) mettant en avant les actions des 60 partenaires sur le territoire. Pour les musées de la ville de Tulle, il est important que l'offre d'activités en direction des familles et des scolaires figure dans ce dispositif.

#### **g- Conservatoires de France : 135 €**

Conservatoires de France est une association regroupant des établissements d'enseignement artistique proposant un espace de débats et d'échanges sur les questions d'actualité.

#### **h- ATMO : 1 605 €**

Cette association, à but non lucratif, a pour vocation la gestion de la qualité de l'air en Limousin. Elle étudie et surveille l'air tout au long de l'année grâce à des moyens techniques et scientifiques élaborés.

En cas de pics de pollution, elle déclenche une procédure d'information et de recommandation qu'elle diffuse aux interlocuteurs locaux, aux industriels et au grand public.

Elle peut également venir, à la demande, effectuer des prélèvements d'air et en mesurer la qualité sur un site industriel ou une nouvelle installation qui pourrait modifier la qualité de l'air.

#### **i- ADM 19 : 4 728,68 €**

L'Association des Maires de Corrèze, fondée en 1985 est une association départementale d'élus issue de la loi 1901 qui constitue le relais en Corrèze de l'Association des Maires de France.

L'ADM 19 regroupe l'ensemble des Maires du département, toutes sensibilités politiques confondues, soit 286 communes ainsi que l'ensemble des intercommunalités et constitue un lieu privilégié de rencontres, d'échanges et de réflexion

**L'association départementale exerce une double fonction :**

- **Assurer une représentation pluraliste des collectivités locales auprès des pouvoirs publics**

Mettre en place des représentants des Maires au sein de nombreuses Commissions spécialisées (nationales, régionales et départementales)

Développer les relations avec le Conseil Général, l'Administration Préfectorale et divers organismes

Etablir une liaison entre les Maires et les instances nationales par l'intermédiaire de l'Association des Maires de France

- **Proposer un ensemble de prestations destinées à faciliter la gestion communale**

Information : bulletin mensuel d'informations, fiches pratiques, documents thématiques

Service : assistance et conseils juridiques et conseils administratifs

Sessions de formation / information sur des sujets d'actualité

Nouvelles technologies : encourager l'information communale et l'utilisation d'internet.

**j- Conseil National des Villes et Villages Fleuris : 350 €**

Présent depuis 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble 4 885 communes sur tout le territoire français.

Il récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social.

Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur attractivité.

APPROUVE à l'unanimité

**3- Créances éteintes**

Chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement mais pour lesquelles une décision juridique extérieure définitive s'oppose à toute action en recouvrement (effacement de dette, clôture de liquidation judiciaire, etc.).

On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement aux décisions de justice liées à des situations de surendettement avec effacement de dettes.

**a- Budget Ville**

Le Trésorier Principal a transmis à la collectivité une demande d'admission en non-valeur des créances éteintes à hauteur de 407,64 € pour le budget principal de la Ville.

APPROUVE à l'unanimité

**b- Budget Restauration**

Le Trésorier Principal a transmis à la collectivité une demande d'admission en non-valeur des créances éteintes à hauteur de 945,28 € pour le budget Restauration.

APPROUVE à l'unanimité

#### **4-Approbation de l'avenant n°2 au contrat de solidarité communale (2023-2025) liant le Conseil Départemental et la Ville de Tulle**

Depuis 2015, le Département a fait de l'aide aux collectivités une des priorités de son action pour aménager le territoire, améliorer le cadre de vie des Corrèziens et soutenir l'économie et l'emploi en Corrèze.

Ainsi, dans l'objectif d'apporter aux Communes et aux Intercommunalités une meilleure lisibilité des aides départementales et la sécurisation des financements de leurs projets, le Département a mis en place une contractualisation triennale depuis 2018. Sur la période 2018-2020, le Département a mobilisé une enveloppe de 39 millions d'euros. Ensuite, cette dynamique s'est poursuivie sur la période 2021-2023 avec un engagement renforcé à hauteur de 48 millions d'euros. Sur les années 2021-2022, 22 millions d'euros d'aides départementales ont été mobilisées par les collectivités pour conduire 1450 opérations.

Fort du bilan des deux contractualisations précédentes, le Département, 1<sup>er</sup> financeur des collectivités corrèziennes, a donc souhaité poursuivre dans la continuité sa politique contractuelle et conforter financièrement l'investissement en Corrèze.

De ce fait, par délibération du 11 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Tulle a approuvé le Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 formalisant les engagements financiers du Conseil Départemental.

Au regard des nouvelles opérations portées par la Ville et de l'évolution du plan pluriannuel d'investissement, par délibération du 3 octobre 2023, la Ville a approuvé un avenant 1 actant un redéploiement des financements attribués à la Ville sur différents projets.

Par courrier du 10 octobre 2024, la Ville a informé le Département que dans le cadre du réajustement du plan pluriannuel d'investissement, certains projets seraient abandonnés et que la Ville envisageait la réalisation de nouvelles opérations. Ainsi, la Ville a sollicité un redéploiement de l'ensemble des subventions allouées et non sollicitées vers les opérations nouvellement envisagées.

Au vu de ces nouvelles demandes, la Commission Permanente du Conseil Départemental a approuvé, le 6 décembre 2024, l'intégration au Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 des opérations suivantes portées par la Ville de Tulle :

- Réfection complète du sol multi-sports de la salle de compétition du centre culturel et sportif
- Renaturation d'un ilot au 16, rue de l'Alverge
- Réfection des escaliers 2025
- Travaux dans les écoles 2025 : Groupe scolaire Clément Chausson : travaux d'étanchéité et de réfection des tympans à ossature bois (Tranche 2)
- Aménagement du quartier de Souilhac
- Programme de Végétalisation
- Réaménagement des abords de la nouvelle CPAM
- Aménagement des places Maschat et Roosevelt (Subvention complémentaire)

Afin de formaliser les engagements financiers du Conseil Départemental pour ces nouvelles opérations, un avenant 2 au Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 a été transmis par le Département.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant 2 au Contrat de Solidarité Communale 2023-2025 liant le Département de la Corrèze et la Ville de Tulle et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.**

APPROUVE à l'unanimité

### **5-Demande de subvention à l'ANAH pour le financement du poste de chef de projet recruté dans le cadre du programme action cœur de ville**

Le 14 décembre 2017, lors de la seconde conférence nationale des territoires, le Premier Ministre a annoncé l'engagement du programme « Action Cœur de Ville », démarche en faveur des villes dites « moyennes ».

Le dispositif « Action Cœur de Ville » s'adresse à des villes occupant des fonctions de centralité dans lesquelles une action de redynamisation du cœur de ville est nécessaire : marché local de l'habitat inadapté, dégradation du bâti, vacance des commerces, ...

Il s'adresse aux communes qui expriment leur intérêt à l'intégrer, en accord avec l'intercommunalité. Ces dernières doivent formuler une stratégie globale et partagée du développement de la centralité de l'agglomération. Le projet global visant à traiter des problématiques essentielles à la revitalisation des centres - villes doit être décliné dans le diagnostic et le projet global de redynamisation selon des axes thématiques :

-Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

-Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré

-Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

-Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

-Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements, aux services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Des sujets transversaux doivent être intégrés dans tous les projets : l'innovation, le numérique et l'animation des centres - villes.

Ce dispositif s'inscrit dans une démarche concertée mobilisant divers acteurs.

Par délibération du 14 février 2018, le conseil municipal de la Ville de Tulle a confirmé la volonté de la commune d'intégrer le programme « Action Cœur de Ville », de participer avec Tulle Agglo aux travaux qui permettront de définir les contours du projet nécessaire à la revitalisation du territoire.

Le 27 mars 2018, le Ministère de la Cohésion des Territoires a présenté la liste des 222 villes retenues dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », la ville de Tulle figurant sur cette liste.

Le 28 septembre 2018, la signature de la convention cadre pluriannuelle officialise l'engagement de la Ville de Tulle dans le programme Action Cœur de Ville.

Le 22 décembre 2023, l'avenant 2 à la convention cadre pluriannuelle Action Cœur de Ville fixe le cadre pour le déploiement du programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026.

La réflexion à mener et la mise en œuvre du programme sont confiées à un directeur de projet. La dépense afférente à ce poste peut être financée pour partie par l'ANAH (50% du salaire net) et ce à condition que le poste soit confié à un agent contractuel.

Dans ce contexte, un chargé de mission (agent de catégorie A) a été recruté le 20 août 2021, à temps complet.

**Il est donc demandé au conseil municipal de solliciter une subvention de l'ANAH, au titre de l'année 2025, pour financer le poste de chef de projet recruté dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, et d'autoriser Monsieur le Maire à entreprendre les démarches afférentes et à signer tous les documents afférents**

APPROUVE à l'unanimité

*Rapporteur : Monsieur Jacques SPINDLER*

### **6-Délégation de Service Public pour la construction et l'exploitation du crématorium de Tulle – Approbation du compte rendu annuel d'exploitation 2023 du délégataire**

Par délibération du 18 décembre 2012, la Ville de Tulle a attribué à la société Atrium la Délégation d'un Service Public de crémation sur Tulle.

Cette délégation prévoit la conception, le financement, la construction et l'aménagement d'un site funéraire sur la zone industrielle Tulle Est ainsi que l'exploitation de l'ouvrage.

Le contrat prévoit une prise d'effet à sa signature, pour une durée de concession des ouvrages réalisés de 27 ans, dont 2 ans dévolus à la mise en œuvre des procédures administratives et des travaux de construction.

L'exploitation de l'ouvrage a débuté le 1er février 2017. L'exploitant doit fournir un rapport annuel d'exploitation des ouvrages concédés, conformément à l'Article 52 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

L'article L. 1413-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le rapport doit être examiné par les commissions consultatives des services publics locaux dans les communes de plus de 10 000 habitants.

Enfin, le rapport doit être présenté, pour approbation, en Conseil municipal, après avis de la CCSPL qui s'est réunie le 16 décembre 2024.

#### **Il est demandé au conseil municipal :**

- **d'approuver le rapport annuel d'exploitation 2023 d'OGF, Délégataire du Service Public de crémation de Tulle,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant**

*Monsieur Jacques SPINDLER* : « Comme chaque année, il s'agit d'approuver le compte-rendu annuel d'exploitation du délégataire du crématorium.

Je suppose que vous avez lu cette trentaine de pages du compte-rendu. J'en ressortirai juste quelques chiffres.

C'est le compte-rendu d'exploitation de l'année 2023. Le nombre de crémations en 2022 s'élevait à 539 et 573 en 2023, soit 6 % d'augmentation.

Le crématorium attire toujours autant les familles. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Je ne vois pas où est le problème, c'est comme la maternité : c'est un cycle.

D'ailleurs, ce crématorium n'existait pas avant. C'est à ajouter à mon bilan. »

*Monsieur Jacques SPINDLER* : « Le crématorium coûte moins cher qu'un enterrement classique, traditionnel. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Et puis, c'est plus propre en plus. »

*Monsieur Jacques SPINDLER* : « Le chiffre d'affaires en 2022 était de 404 000 € et il était de 534 000 € en 2023, soit 32 % d'augmentation. C'est dû, à l'augmentation du prix du gaz, soit une hausse de 98 %, du coût d'électricité (82 %).

Le coût d'une crémation est de 1 120 € en 2023. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est cher quand même ». »

*Monsieur Jacques SPINDLER* : « Le coût d'une cérémonie personnalisée est 152 €.

Vous avez aussi quelques statistiques intéressantes dans ce rapport.

Il est indiqué, page 7 par exemple, qu'en 2023 l'espérance de vie à la naissance s'élève à 87,7 ans pour les femmes et atteint, pour la première fois, 80 ans pour les hommes.

Par rapport à 2022, elle est en hausse de 0,6 ans pour les femmes et de 0,7 ans pour les hommes. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ça laisse encore quelques mandats à faire. »

*Monsieur Jacques SPINDLER* : « Il y a des données intéressantes même si nous avons tous un peu le temps avant de nous retrouver au crématorium. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci. C'est un équipement qui répond, on le voit bien, à des objectifs importants et qui permet aussi, je ne veux pas faire de parallèle maladroit, à une activité économique parce que les familles viennent, sont hébergées dans Tulle.

C'est important parce que c'est comme ça qu'on construit de l'activité économique au jour le jour. Ce n'est pas par hasard qu'on l'a fait. »

APPROUVE à l'unanimité

## **7-Révision des tarifs du service Public de Crémation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Conformément à la convention de Délégation de Service Public du crématorium de Tulle, la collectivité a été sollicitée pour une demande de révision des tarifs du crématorium au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La variation des tarifs du crématorium, par rapport à la précédente révisions des tarifs de 2024 s'élève à 7,18%. Toutefois, OGF a proposé à la Ville de Tulle de limiter cette augmentation à 3 %.

Les tarifs applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 sont joints en annexe.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la révision des tarifs du service public de crémation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.**

Il est précisé que la CCSPL qui s'est réunie le 16 décembre 2024 a émis un avis favorable.

*Monsieur Jacques SPINDLER* : « Il s'agit d'augmenter les tarifs du crématorium, comme chaque année, compte-tenu de l'augmentation du prix du gaz et de l'électricité.

Il s'agit de faire passer le coût de la crémation de 1 120 € à 1 200 €. Pour la cérémonie, ce sera une augmentation de 11 €, soit de 152 € à 163 €.

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est, en pourcentage, une augmentation importante. »

*Monsieur Jacques SPINDLER* : « La précédente augmentation était de 7,18 % il y a un an et cette hausse est limitée cette année à 3 %. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est parce que j'ai « râlé ». »

*Monsieur Jacques SPINDLER* : « Ce sont des augmentations qui sont, en réalité, effectives depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. »

APPROUVE à l'unanimité

### **8-Fin de mise à disposition de biens de la Ville de Tulle utilisés pour l'alimentation en eau potable au moment du transfert de la compétence)**

Préalablement au transfert obligatoire de la compétence eau potable au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Ville de Tulle a anticipé ses obligations en confiant au Syndicat du Puy des Fourches Vézère la gestion de la fourniture de l'eau potable sur la commune de Tulle.

Ce transfert a entraîné la mise à disposition de plein droit, de la Ville vers le Syndicat, de l'ensemble des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de ces missions à la date du transfert.

Dans le cadre de transferts de compétence, il n'est pas prévu de transfert de propriété mais une simple mise à disposition. Celle-ci a vocation à cesser lorsque les biens ne sont plus utilisés pour exercer la compétence.

Par lettre du 27 janvier 2025, le président du Syndicat du Puy des Fourches a adressé à la Ville de Tulle une liste de biens meubles et immeubles mis à disposition du syndicat qui ne sont plus désormais affectés à l'exercice de la compétence en raison de la mise en service de la station d'eau potable des Carderies et de la restructuration du système d'alimentation en eau sur la commune de Tulle.

Le Président du syndicat du Puy des Fourches demande donc à la Ville de Tulle de prendre en compte la fin de la mise à disposition des biens transférés.

**Il est proposé au conseil municipal d'accepter cette restitution étant précisé que les biens restitués ne sont désormais d'aucune utilité pour la Ville et qu'ils n'ont donc pas vocation à être renouvelés.**

Lors de la restitution de ces biens, une écriture non budgétaire sera comptabilisée afin de réintégrer les biens dans l'actif. Ces biens n'étant plus affectés à une activité de service public, un certificat de réforme les listant sera transmis au Trésorier afin qu'ils soient sortis de l'inventaire et de l'actif.

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est écrit dans la délibération. C'est un certain nombre d'équipements qui ne sont plus utiles au Syndicat et qui sont restitués à la Ville. Vous n'imaginez pas à quel point elle est contente de les récupérer !

Je ne sais pas ce que le DGS dira demain en matière de gestion de ce style d'équipements mais, en tout cas, on les récupère. »

*Monsieur Jacques SPINDLER* : « Il y a, par exemple, la station de Bourbacoup, la station Moulin du Trech, la station de la Croix de Bar, du Monteil, de la Garenne du Chat.

Il ne s'agit pas de continuer à les exploiter puisqu'elles ne servent plus. Il faudra voir ce qu'on en fait. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Comme on parle d'eau, la fontaine « des Clampes » n'a plus d'eau depuis un petit bout de temps. Vous savez pourquoi ?

J'aurais pu faire un numéro du Tulle Mag avec ça. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Gardez-le pour le prochain Tulle Mag. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « J'ai rencontré un Tulliste qui habite au-dessus du Lycée Edmond Perrier et qui a découvert de façon fortuite, une fontaine du XVIII<sup>ème</sup> qui était totalement ensevelie sous la terre, dont le bâti est resté. La porte a été, bien sûr, détruite par le temps. Il pense que la veine d'eau qui alimentait « Les Clampes » et tout le quartier du Trech, a été bouchée par un éboulis qu'il y a eu dans cette citerne.

Je pense qu'elle n'est pas référencée à Tulle et c'est elle qui faisait la desserte des « Clampes ».

C'est une curiosité supplémentaire de la collectivité pour ce type d'ouvrage et pour ce qu'il peut susciter en eau courante. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Nous avons une pensée très amicale et chaleureuse à donner, bien sûr, à Jean-Jacques LAUGA, Président du Syndicat du Puy des Fourches, qui rencontre des problèmes de santé.

On lui adresse toute notre amitié et nos pensées les plus affectueuses. »

APPROUVE à l'unanimité

## **-PÔLE AMENAGEMENT ET CADRE DE VIE**

### **URBANISME-**

*Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTHON*

#### **9- Révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**

Le Plan Local d'Urbanisme de la Ville de Tulle approuvé le 27 septembre 2011 a permis à la commune d'organiser son développement urbain jusqu'à aujourd'hui. Depuis cette date il a fait l'objet de trois procédures d'évolution :

- La révision allégée n°1 approuvée le 22 avril 2014, pour procéder à quelques ajustements de zonage,
- La modification simplifiée n°1 approuvée le 21 septembre 2015, pour modifier légèrement le zonage sur le secteur de Mulatet,
- La révision allégée n°2 approuvée le 25 février 2020 pour créer de nouvelles zones constructibles limitées en nombre et en surfaces.

Il est à noter que jamais depuis son approbation, les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) – le document clé du PLU, qui définit le projet urbain de la commune et les axes d'aménagement qui en découlent - n'ont été remises en cause.

Mais aujourd'hui, ce projet urbain doit évoluer. Après quinze ans d'application, le document d'urbanisme de Tulle n'est plus adapté à la réglementation en vigueur, ni aux réalités du territoire et aux besoins de ses habitants :

- depuis les lois Grenelle du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010 jusqu'à la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021 (dite « loi climat »), l'urbanisme est mobilisé au service de la protection de l'environnement. Notre PLU en cours - élaboré peu avant cette transformation substantielle des politiques publiques d'aménagement du territoire – ne porte pas en lui ces objectifs de protection de l'environnement (que personne ne saurait aujourd'hui remettre en cause) : lutte contre les gaz à effet de serre, protection de la biodiversité, limitation de la consommation d'espaces, protection de la ressource en eau, production énergétique à partir de sources renouvelables...
- quant aux habitants, actuels et futurs, ils ont plus que jamais besoin d'un urbanisme bienveillant et protecteur de la qualité de vie dans notre ville – qualité de vie que là encore, personne ne saurait nier.

Par conséquent, les objectifs poursuivis par la Révision Générale du PLU de la Ville de Tulle sont les suivants :

- conforter et articuler les différentes fonctions et usages de la ville (logements, commerces et services, équipements,...) pour soutenir son dynamisme ;
- élargir l'offre en logements et permettre le parcours résidentiel de chacun : répondre aux besoins de personnes seules, des familles, des jeunes ménages, des personnes âgées, des étudiants, ... pour toutes les catégories sociales ;
- densifier les espaces déjà urbanisés : réduire le vacant, réinvestir les friches, recycler les bâtiments existants peu ou plus utilisés ;
- harmoniser développement des zones de vie et mobilités, en particulier pour les déplacements du quotidien ;
- poursuivre les actions d'intensification de la nature en ville : l'aménagement d'espaces végétalisés est un enjeu essentiel pour maintenir le bien être des

habitants mais de plus en plus aussi pour leur santé, en adaptant la ville aux évolutions du climat ;

- prendre en compte l'ensemble des risques et nuisances dans l'organisation du développement urbain;
- mettre en œuvre les objectifs de développement des énergies renouvelables définis pour l'ensemble du territoire de Tulle Agglo : la révision générale du PLU sera l'occasion de spatialiser les actions envisagées par le PCAET en cours d'élaboration ;
- organiser l'urbanisation future en adéquation avec les capacités des réseaux et protéger les ressources, en particulier l'eau devenue si précieuse ;
- protéger les terres agricoles, les espaces boisés et les secteurs naturels du territoire communal en luttant contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols qui en découle ;

L'ensemble de ces objectifs ont été définis en fonction de l'état actuel de la réflexion : ils pourront bien entendu évoluer, être complétés et précisés à la suite des études qui seront menées lors de la mission de révision générale.

Tous ces objectifs seront justifiés dans le rapport de présentation du futur plan.

Les Tullistes, les associations et toute autre personne intéressée par la Ville et son avenir seront informés et pourront s'exprimer tout au long de la procédure. Cette concertation prendra les formes suivantes :

- une page Internet consacrée à la révision générale du PLU sera créée sur le site de la Ville de Tulle : les documents d'études y seront versés, le calendrier de la mission y sera affichée ainsi que les dates de réunions publiques ;
- des informations sur l'avancée du projet seront diffusées sur les supports de la collectivité (Tulle Mag, réseaux sociaux, panneaux d'affichage électronique) et par le biais d'une exposition.
- des réunions publiques seront organisées
- Le public pourra adresser ses remarques :
  - o par courrier à Monsieur le Maire - Mairie - 10 rue Félix Vidalin - 19000 Tulle (Indiquer en objet du courrier : révision générale du PLU) ;
  - o par mise à disposition aux heures et aux dates habituelles d'ouverture de la Mairie d'une boîte aux lettres « révision Générale du PLU » ;
  - o par une adresse mail spécifique dédiée à la Révision Générale du PLU ;

Par ailleurs, la collectivité se réserve la possibilité de mettre en place d'autres formes de concertation si cela s'avère nécessaire au bon déroulement de l'étude.

Par décision de Monsieur le Maire, la mission a été confiée au Bureau d'Etudes Citadia (agence de Montauban) dans le cadre de la centrale d'achat du RESAH pour un montant de 99 812,50 € HT soit 119 775 € TTC.

Cette centrale d'achat ouverte aux collectivités leur permet d'acquérir des missions de conseil en matière de planification territoriale ayant un impact positif sur le cadre de vie des habitants, la transition écologique et énergétique, la santé et le bien-être des populations.

**Aussi, il est proposé au conseil municipal :**

- **de prescrire la révision complète du Plan Local d'Urbanisme,**
- **de prendre en considération les objectifs énoncés ci-dessus,**
- **d'adopter les modalités de concertation définies ci-dessus,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires à la Révision Générale du PLU et à signer tous les documents concernés par celle-ci,**
- **de notifier la présente délibération aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 à L.132-9 du code de l'urbanisme, et de consulter au cours de la procédure, s'ils en font la demande, les personnes publiques prévues au titre de l'article L.132-13 du même code,**
- **d'inscrire au budget les crédits destinés aux dépenses afférentes (chapitre 11, article 6042)**

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Ce point est dans la continuité des éléments et des délibérations que l'on a pu prendre concernant la révision générale du P.L.U. C'est une procédure longue qu'il est nécessaire d'anticiper.

Il y a quelques rappels historiques des démarches et des évolutions qui ont pu avoir lieu ces dernières années. Simplement, pour la mise en œuvre du nouveau, il est nécessaire de poser les orientations d'aménagement et de développement durable, le PADD qui est le document clé de la commune. »

*Monsieur Dorian LASCAUX* : « J'avais une question. C'est le même Bureau d'Etudes qui travaille pour l'Agglo ou pas du tout ?

Il n'y a pas un intérêt qu'il soit commun ? »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Vous avez raison de poser la question.

Ça complètera les points de vue et ainsi ils travailleront vraiment. Ils ne se serviront pas du travail de l'autre équipe. »

APPROUVE à l'unanimité

## **10- Acquisition par l'Etablissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine du volume 3 portant sur le bien cadastré AS 534, 535 et 536 sis 98 avenue Victor Hugo.**

Afin d'optimiser l'opération immobilière d'ENEAL à savoir simplifier la démolition de l'ancien cinéma et permettre de créer un local commercial plus grand et plus visible, il a été demandé à l'EPFNA d'acquérir le local Kougar appartenant à M. Freches et le volume 3 à Corrèze Habitat – parcelles AS 534-535-536 sis 98 avenue Victor Hugo – dont le descriptif est le suivant :

a) niveau 0 : un escalier d'une surface de base de 12,7m<sup>2</sup>, dont la description altitude inférieure est de 214,23 et supérieure est variable de 217,92 à 218,50.

b) niveau 0 : un couloir d'une surface de base de 11,4m<sup>2</sup> dont la description altitude inférieure est de 214,30 et supérieure est variable de 217,92 à 218,50.

c) niveau Surplomb : une bande de terrain bordant le domaine public d'une surface de base de 0,5m<sup>2</sup>, dont la description altitude inférieure est de 214,07 et supérieure est sans limitation.

d) niveau 1er et Surplomb : une sortie de secours et espace libre d'une

L'EPFNA a acquis le local Kougar en 2024. Il lui reste à acquérir ce volume dont la cession a été validée par Corrèze Habitat par une délibération en date du 19 février 2025, pour le montant d'1 euro.

Afin de permettre à ENEAL de réaliser son opération immobilière, la Ville de Tulle souhaite donc que l'EPFNA acquière ce volume 3 pour le montant énoncé.

**Il est proposé au conseil municipal :**

- **d'autoriser l'EPFNA à acquérir le volume 3 portant sur le bien cadastré AS 534, 535 et 536 pour un montant d'1 €**
- **d'autoriser l'EPFNA à signer l'acte notarié correspondant ainsi que tout autre document.**

APPROUVE à l'unanimité

**11- Autorisation donnée à l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine de céder à ENEAL l'ancien cinéma Le Palace, l'ancien local commercial et le volume 3 comprenant des anciens passages**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2023, la Ville de Tulle a autorisé l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle Aquitaine (EPFNA) à céder au bailleur social ENEAL l'ancien cinéma Le Palace pour le montant d'1€.

Par délibération en date du 7 mars 2024, le Conseil Municipal a autorisé l'EPFNA à céder ce même bien à la société ENEAL pour un montant de 1000 € afin d'éviter que l'opération soit impactée par une TVA.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 12 mars 2023, la ville de Tulle a autorisé l'EPFNA à acquérir le local commercial sis 100 avenue Victor Hugo (Kougar) pour un montant global de 158 000 € et qu'il soit cédé à la société ENEAL pour un 1 euro.

L'EPFNA va finaliser les acquisitions nécessaires à la réalisation du projet d'ENEAL à savoir l'achat du volume 3 appartenant à Corrèze Habitat pour le montant d'1 euro et dont l'accord de la Ville de Tulle est délibéré ce jour.

La société ENEAL étant désormais prête à réaliser son opération, il convient qu'elle devienne propriétaire de l'emprise sur laquelle elle va se déployer.

A ce titre, l'EPFNA sollicite l'autorisation de la Ville de céder l'ensemble de ces biens

- ancien cinéma Le Palace (106 avenue Victor Hugo), ancien local commercial Kougar (100 avenue Victor Hugo) et le volume 3 comprenant des anciens passages (98 avenue Victor Hugo)
- à ENEAL pour un montant de 1 000 €.

Pour rappel, la Ville de Tulle reste redevable auprès de l'EPFNA du prix de ces acquisitions mais celle-ci compte, eu égard au projet d'Eneal (20 logements sociaux), solliciter une minoration du coût dont la valeur sera définie ultérieurement.

## **Il est proposé au conseil municipal :**

**- d'autoriser l'EPFNA à céder à ENEAL l'ensemble des biens – ancien cinéma Le Palace (106 av Victor Hugo), ancien local commercial Kougar (100 av Victor Hugo) et le volume 3 comprenant des anciens passages (98 av Victor Hugo) pour un montant de 1000 €**

**- d'autoriser le Maire à signer la validation du prix de cession ou tout autre document s'y relatant.**

APPROUVE à l'unanimité

## **12- Rétrocession du réseau de chaleur Maschat à Tulle Agglo**

Des études pour la création d'un réseau de chaleur biomasse ont été engagées par la Ville de Tulle en 2022 (opportunité et faisabilité) avec le bureau d'études Kairos.

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2023, la commune de Tulle a approuvé le principe de création d'un réseau de chaleur biomasse sur son territoire et d'en confier la réalisation à la communauté d'Agglomération Tulle Agglo.

La communauté Tulle Agglo a recueilli un accord de principe d'adhésion des clients potentiels, gros consommateurs (Hôpital, Préfecture, Cité Administrative notamment... Après études de plusieurs hypothèses quant aux besoins de ces grands consommateurs potentiels et analyse de la complexité technique et des coûts de réalisation générés par la topographie de la commune, elle a décidé, en accord avec la Ville de Tulle, de lancer une procédure de mise en concurrence pour le choix d'un concessionnaire.

Parallèlement, la Ville de Tulle a missionné une maîtrise d'œuvre urbaine en vue de réaménager les places Maschat et Roosevelt ainsi que la rue du Trech et une partie de l'avenue Raymond Poincaré. Après les différentes phases d'études (DIAG, APS, AVP, PRO/DCE) et l'instruction du permis d'aménager, la Ville de Tulle a souhaité engager les travaux d'aménagement fin d'année 2023-2024.

Afin que ce nouvel aménagement ne soit pas détérioré par de nouveaux travaux, la collectivité a anticipé le passage du réseau de chaleur sur le périmètre d'aménagement fortement impacté par ce projet eu égard au positionnement des consommateurs et clients potentiels ayant donné un accord de principe (Hôpital, Préfecture).

Le coût de cette anticipation, financée par la Ville de Tulle, s'élève à 337 827,71 € HT soit 405 393,252 € TTC.

La réalisation du réseau de chaleur étant confiée à la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo et les travaux d'aménagement des places Maschat/Roosevelt ayant été livrés, **il est proposé au Conseil Municipal :**

**- d'approuver la rétrocession du réseau de chaleur mis en place par la Commune de Tulle à la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo pour un montant de 338 892,54 € TTC (FCTVA déduit du montant TTC réglé),**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager toutes les démarches afférentes et à signer tous documents s'y rapportant.**

*Monsieur Henry TURLIER* : « Sur les utilisateurs du réseau de chaleur, la Ville de Tulle n'en fait pas partie ? »

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Si, la Ville en fera partie, sur les équipements qui jalonnent le parcours définitif.

Aujourd'hui, il y a un appel d'offres en cours qui va permettre d'avoir connaissance aussi des parcours qui seront proposés par les candidats. Selon les parcours, on viendra se connecter tout comme d'autres clients. »

*Monsieur Miche BREUILH* : « On a quatre entreprises nationales qui ont candidaté et qui doivent rendre leurs copies. Cela a été reporté de deux semaines à la demande d'une entreprise.

A partir du 24 mars il y a un assistant à maîtrise d'ouvrage qui va en faire l'analyse jusqu'à fin mai. A partir de là, on va engager les négociations jusqu'à l'automne avec un choix de l'opérateur en novembre-décembre, avec une apuration des contentieux jusqu'aux élections et un démarrage des travaux dans la foulée.

Cela commencera par les chaufferies et après les réseaux avec une potentielle mise en service provisoire au niveau de l'Hôpital. On n'attendrait pas que tout le réseau aille jusqu'à la Cité Administrative pour mettre en service parce que l'Hôpital a des chaudières, de même que la Préfecture, qui sont très fatiguées et donc il faut aller très vite.

On ne pourra pas aller très vite avant, probablement, fin 2027. »

APPROUVE à l'unanimité

## **TRAVAUX-**

*Rapporteur : Monsieur Jérémy NOVAIS*

### **13-Demande de subvention au Département pour le réaménagement de l'avenue de la Bastille**

Le projet vise à réhabiliter la voirie sur l'entrée de ville Avenue Albert de la Pradelle - Avenue de la Bastille afin d'améliorer la sécurité des usagers, de prolonger la durée de vie de la chaussée et d'assurer un meilleur drainage des eaux pluviales.

La voirie présente plusieurs dégradations, notamment :

- des fissures et déformations de la chaussée.
- des nids de poule.
- des problèmes de drainage entraînant des accumulations d'eau.
- une signalisation routière défectueuse.
- une dénivellation importante de la chaussée par rapport au trottoir
- un aménagement de voirie à ce jour trop large (vitesse excessive)

Les travaux préconisés sont les suivants :

#### **A/ Reprise de la chaussée en totalité :**

- grignotage et traitement de la sous couche
- reprofilage : Reprofilage de la chaussée en grave émulsion pour corriger les déformations et assurer une surface plane pour la pose de l'enrobé à chaud.
- reprise des bordures de trottoirs en partie basse (jusqu'à l'entrée rue de la Barrussie)
- rétrécissement de la voie 6m80 en courbe et 6m50 dans sa totalité (plan existant)

- création de grilles eaux pluviales et changement de tampons de voirie
- reprise en enrobé à chaud des trottoirs
- reprise de traversée Eaux pluviales

#### **B/ Amélioration du Drainage :**

- Curage des grilles EP :
  - o nettoyage et désobstruction des grilles et caniveaux pour assurer un bon écoulement des eaux.
  - o changement des grilles pas aux normes
- Reprise des accotements pour évacuation des EP

#### **C/ Signalisation et Marquage :**

- Remplacement de la signalisation :
  - o remplacement des panneaux de signalisation endommagés ou manquants.
- Marquage au sol :
  - o réalisation du marquage au sol (lignes de délimitation, passages piétons, flèches directionnelles) avec des matériaux réfléchissants pour améliorer la visibilité.

#### **D/ Durée des Travaux :**

Les travaux sont estimés à 2 mois à partir du 15 avril 2025.

#### **E/ Sécurité et Circulation :**

- mise en place de panneaux de signalisation temporaires pour informer les usagers des travaux.
- déviation de la circulation si nécessaire, avec des itinéraires alternatifs clairement indiqués.
- DDT et DICT

#### **F/ Coût Estimatif :**

Coût des travaux : 200 667,70 € HT

Calendrier prévisionnel des travaux : 2ème trimestre 2025

#### **Il est proposé au conseil municipal :**

- o **de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental aussi élevée que possible**
- o **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires**

*Monsieur Jérémy NOVAIS* : « J'ajoute que le Département va réaliser l'enrobé à partir du Parking Saint Pierre jusqu'à l'Avenue Pierre et Marie Curie. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Et la route sera bloquée six mois avant les élections ? »

*Monsieur Jérémy NOVAIS* : « La route ne sera pas bloquée six mois. La route aujourd'hui ne ressemble plus à grand-chose et il était temps de faire quelque chose.

Il faut ajouter que ce chantier date de très longtemps et que le Département ne refaisait pas le tapis parce que dessous ce n'était pas bon. Il y avait l'eau à faire, l'assainissement. Il y avait beaucoup de choses à faire et enfin on y arrive.

On aura donc une entrée de Ville qui sera agréable et j'espère qu'il n'y aura plus de fauteuils. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est une belle entrée de Ville qui sera améliorée. On pourra d'ailleurs remettre du stationnement le long. Il faut regarder parce que c'est vrai que c'est beaucoup trop large et, de fait, cela accroît la vitesse. »

APPROUVE à l'unanimité

## **DOMAINE PUBLIC**

*Rapporteur : Monsieur Michel BOUYOU*

### **14-Approbation du règlement de la Fête de la Saint Clair pour 2025**

Il convient d'approuver le règlement de la fête Saint Clair qui aura lieu du samedi 17 mai 2025 au dimanche 1er juin 2025 (installation à partir du 13 mai 2025).

Ce règlement comprend :

- Date et lieu de la fête (installation des métiers et des caravanes)
- Conditions d'admission
- Obligation de présence
- Définition de l'ancienneté
- Prescriptions d'installation
- Horaires d'ouverture
- Sonorisation
- Normes de sécurité électrique
- Les sanctions
- Alimentation électrique des caravanes sur le site de Poumaille

**A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de la fête de la Saint Clair pour 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à entreprendre les démarches afférentes.**

APPROUVE à l'unanimité

### **15-Approbation du règlement de la Foire de la Saint Clair pour 2025**

Il convient d'approuver le règlement de la foire de la Saint Clair qui aura le mercredi 28 mai 2025 de 05 h 00 à 18 h 00.

Ce règlement comprend :

- Date et lieu de la fête
- Conditions d'admission
- Obligation de présence
- Prescriptions d'installation
- Les sanctions
- L'encaissement de l'occupation du domaine public

**A ce titre, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement de la foire de la Saint Clair pour 2025 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer et à entreprendre les démarches afférentes.**

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est la journée préférée des « on ne peut pas se garer ». J'aime beaucoup cette journée parce que tous ceux qui ne peuvent pas se garer marchent à pied, donc ils ventilent leur rythme cardiaque. C'est bon pour la santé.

Ils ne sont pas obligés d'acheter tout ce qui est Chinois mais ils peuvent faire des efforts quand même.

C'est donc une bonne journée pour les « on ne peut pas se garer » et je leur souhaite bonne chance pour se garer. Ils auront qu'à téléphoner à la Mairie ou aller sur les réseaux sociaux. »

APPROUVE à l'unanimité

## **- PÔLE SERVICES A LA POPULATION**

### **AFFAIRES SOCIALES**

*Rapporteur : Madame Sylvie CHRISTOPHE*

#### **16-Approbation de l'avenant à la Charte « Ville aidante Alzheimer »**

Lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2020, les élus de la Ville de Tulle ont approuvé et signé la charte Ville aidante proposée par l'association France Alzheimer.

En signant la charte « Ville Aidante Alzheimer », la municipalité de Tulle, à l'instar de nombreuses municipalités en France, s'engage à faciliter la connaissance et le déploiement d'actions en faveur des personnes malades et de leurs familles, et à agir pour développer l'inclusion dans la cité des personnes malades d'Alzheimer.

Grâce à la mobilisation de ses 99 associations de proximité et de leurs bénévoles, la dynamique lancée par France Alzheimer, soutenue par l'Association des Maires de France (AMF), se renforce de jour en jour.

Aujourd'hui, les responsables de l'association souhaitent instaurer une cotisation annuelle pour la ville aidante partenaire.

Cette cotisation s'élève à 90 euros pour l'année et serait due chaque année.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

- d'approuver l'avenant à la charte « Ville aidante Alzheimer »**
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.**

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « Cette cotisation de 90 euros n'était pas prévue dans la charte.

Comme nous leur donnons une subvention, cette dernière sera réduite de la même somme. »

APPROUVE à l'unanimité

## **AFFAIRES SPORTIVES**

*Rapporteur : Monsieur Stéphane BERTHOMIER*

### **17- Approbation de la convention liant la Communauté d'Agglomération Tulle Agglo, la Ville de Tulle et le Club Tulle Roller Skating relative au fonctionnement du complexe sportif communautaire de Laval Verdier**

Tulle Agglo, propriétaire du site, met à la disposition des communes du territoire les équipements du complexe sportif communautaire de Laval Verdier.

- Les terrains de football, les vestiaires et le club house sont dédiés exclusivement à la pratique du football
- Le terrain stabilisé et le gymnase sont dédiés à la pratique de différentes activités dûment autorisées par le propriétaire du site

Ainsi, le Club Tulle Roller Skating, club de la commune, souhaite utiliser le gymnase du complexe de Laval Verdier, propriété de Tulle Agglo.

Une convention d'utilisation a été établie à cette occasion et fixe les modalités d'utilisation ainsi que les conditions financières.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ladite convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

APPROUVE à l'unanimité

### **18-Approbation de la modification du Règlement Intérieur des équipements sportifs de la Ville de Tulle**

La Ville de Tulle met à disposition des associations locales les installations sportives municipales afin de permettre au plus grand nombre la pratique des activités physiques, sportives ou de loisirs.

Par délibération du 20 juin 2003, le Conseil Municipal a approuvé un Règlement Intérieur pour l'utilisation de ces derniers.

Ce règlement Intérieur a fait l'objet de modifications approuvées par délibération du 10 février 2016.

À la suite de certaines modifications effectuées sur les issues de secours dans les équipements sportifs et après le passage de la Commission de Sécurité, il convient de modifier de nouveau le Règlement Intérieur desdits équipements.

Les modifications concernent la salle de compétition du CCS avec :

- une répartition des effectifs en fonction des issues de secours utilisées
- l'utilisation de l'espace sous les tribunes dès lors qu'il sera isolé du reste du bâtiment suite aux travaux concernant la mise aux normes du système de sécurité incendie.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au Règlement Intérieur des équipements sportifs de la Ville de Tulle et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

APPROUVE à l'unanimité

## **AFFAIRES CULTURELLES -**

*Rapporteur : Madame Christiane MAGRY*

**19-Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Participation à l'opération « 100 œuvres qui racontent le climat » avec le musée d'Orsay**

- a- Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et l'établissement public du musée d'Orsay pour le prêt d'une œuvre appartenant aux collections nationales**
- b- Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et le Syndicat Mixte de l'Abbaye-Ecole de Sorèze pour le prêt d'une tapisserie**
- c- Approbation de la convention liant la Ville de Tulle et le musée des Augustins pour le prêt d'une œuvre de Paul Madeline**

Chaque année, le musée d'Orsay sélectionne 100 œuvres de ses collections pour les diffuser à travers toute la France et mettre en avant un grand sujet contemporain.

En 2025, la thématique proposée est celle du changement climatique.

La Cité de l'Accordéon et des Patrimoines a répondu à cet appel à projet et fait partie des 31 musées sélectionnés en région. Dans ce cadre, elle bénéficie du prêt d'une sculpture d'Antoine Bourdelle intitulée « *Le Bélier rétif* » (1909).

Autour de ce prêt exceptionnel, la Cité propose du 15 mars au 13 juillet 2025 une exposition intitulée « *Vivant, ce qu'art nous dit* ». Elle réunit des œuvres variées : peintures, sculptures, céramiques, photographies et tapisserie dans une même intention : ouvrir le dialogue sur la relation de l'homme au vivant et à l'animal en particulier.

Les œuvres présentées seront issues de ses collections propres sorties des réserves et enrichies par les prêts de musées partenaires (musée Labenche, musée Adrien Dubouché, Frac Artothèque de Limoges, musée des Augustins, Cité de Sorèze).

Un contrat de prêt a été établi avec chaque institution prêteuse fixant les modalités en matière de transport, d'assurance et de conditions de conservation. Le Conseil municipal est sollicité pour l'approbation des contrats de prêts liés à cette exposition.

**Il est demandé au Conseil Municipal :**

**- d'approuver la convention liant la Ville de Tulle et l'établissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie pour le prêt de la sculpture d'Antoine Bourdelle « *Le Bélier rétif* » (valeur d'assurance 150 000 euros) dans le cadre de l'opération « 100 œuvres qui racontent le climat ».**

**- d'approuver la convention liant la Ville de Tulle et le Syndicat mixte de l'Abbaye - Ecole de Sorèze pour le prêt d'une tapisserie de Dom Robert (valeur d'assurance 24 000 euros)**

**- d'approuver la convention liant la Ville de Tulle et le musée des Augustins pour le prêt d'une œuvre de Paul Madeline (valeur d'assurance 30 000 euros)**

**- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Ce n'est pas le meilleur de BOURDELLE que nous avons en dépôt.

Mais pour une exposition temporaire, une collectivité paye une assurance spécialement ?

*Monsieur Bernard COMBES* : « Cela fait l'objet d'une déclaration spécifique à notre société d'assurance qui va le passer dans la prime globale.

C'est une garantie qui est demandée systématiquement sinon on ne peut pas emprunter les œuvres.

Il faut aussi les garder de manière particulière et cela fait l'objet de conditions.

C'est compliqué. »

APPROUVE à l'unanimité

## **20- Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Approbation de la modification des conditions générales de vente destinées à la vente en ligne et à la vente à l'accueil des prestations de la Cité**

L'article L111-1 du Code de la consommation rend obligatoire le fait de communiquer à un acheteur de biens ou de prestations de service des conditions générales de vente. Dans le cadre de sa régie de recettes, la Cité de l'accordéon proposera à la vente, au guichet et en ligne, des prestations (billets d'entrée, ateliers, visites de groupe etc..) ainsi que des produits (cartes postales, catalogues etc..).

Aussi, par délibération du 7 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé les conditions générales de vente décrivant les modalités de vente et les obligations du vendeur et de l'utilisateur. Ce document est obligatoire, notamment pour la vente en ligne, puisque l'utilisateur doit valider les conditions générales de vente pour pouvoir finaliser son achat.

Les tarifs de la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines ayant été votés lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2024, il convient de modifier, en conséquence, lesdites conditions générales de vente.

Des modifications ont été apportées aux articles suivants. Ces dernières ont été surlignées dans le document ci-joint :

- L'article 1 : Objet
- L'article 4 : Informations générales relatives à la vente,
- L'article 5.2 : Prestations proposées à la vente – Vente en ligne
- L'article 5.3 : Prestations proposées à la vente – Ventes à l'accueil
- Suppression de l'article 5.8 : Informations relatives à la vente du pass usine-musée
- Ajout du 5.9 : Informations relatives à la vente du Pass Famille
- Ajout du 5.10 : Informations relatives à la vente du Pass Corrézien

Les autres articles demeurent inchangés.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la modification des conditions générales de vente destinées aux prestations de la Cité de l'accordéon et des patrimoines et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.**

APPROUVE à l'unanimité

**21-Abrogation et remplacement de la délibération n°7 du 12 décembre 2024 relative à l'approbation du Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental et à la demande de renouvellement du label**

Par délibération du 12 décembre 2024, le Conseil Municipal a approuvé le Projet d'Etablissement du Conservatoire à Rayonnement Départemental et a demandé le renouvellement du label.

Les établissements d'enseignement artistique labellisés par le Ministère de la Culture doivent, en effet, mettre à jour ou redéfinir leur projet d'établissement au moins tous les 6 ans.

Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles sollicités en vue du renouvellement du label, sont revenus vers la collectivité afin que cette dernière précise les disciplines dispensées.

**Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :**

- **d'abroger et de remplacer la délibération n°7 du 12 décembre 2024**
- **d'approuver le Projet d'Etablissement présenté en annexe**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter auprès des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles un renouvellement du label disciplines Musique et Danse.**

APPROUVE à l'unanimité

**22-Approbation de la convention de partenariat entre le Conservatoire de la Ville de Tulle et l'association « Des lendemains qui chantent »**

Dans le cadre de ses activités, le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Tulle développe des enseignements et des pratiques collectives dans le domaine des Musiques actuelles.

Le Conservatoire de Musique et de Danse de la Ville de Tulle est le seul établissement en Limousin à proposer un cursus complet et diplômant dans le domaine des Musiques actuelles.

L'association « Des lendemains qui chantent » et le Conservatoire ont mis en place depuis plusieurs années un partenariat étendu, permettant un développement important des pratiques en termes de musiques actuelles par le biais des outils existants à Tulle.

Une convention a été rédigée à cet effet définissant :

- Les modalités d'utilisation du matériel municipal appartenant à la Ville de Tulle et confié à l'association Des Lendemains Qui Chantent et au Conservatoire de Tulle ;
- La liste des actions de communication communes mises en place par le Conservatoire de Tulle et par l'association Des Lendemains Qui Chantent ;
- Les modalités de mise à disposition d'un professeur du Département Musiques Actuelles Amplifiées du Conservatoire de Tulle à l'association Des Lendemains Qui Chantent ;
- L'organisation de projets artistiques et pédagogiques communs tels que :
  - o **Masterclasses et ateliers de création musicale** avec des intervenants professionnels, incluant des ateliers Ableton portés par un des professeurs du CRD.
  - o **Programmation conjointe de concerts pédagogiques**, valorisant les élèves et les artistes invités.
  - o **Résidences artistiques**, avec l'intervention d'un professeur du CRD lors de résidences d'artistes à DLQC pour observation, conseils et accompagnement.
  - o **Actions culturelles sur le territoire**, en milieu scolaire ou en espaces publics.
  - o **Projets interdisciplinaires**, intégrant musique, danse, théâtre ou arts visuels, comme l'intégration de danseurs du CRD lors de la représentation de la Chorale Des Lendemains Qui Chantent.

Cette convention est conclue pour trois ans. Elle a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et doit prendre fin le 31 août 2027.

Elle pourra, néanmoins, être renouvelée par avenant.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*Madame Christiane MAGRY-JOSPIN* : « Je voudrais dire que le Conservatoire de musique et de danse de la Ville de Tulle est le seul établissement en Limousin à proposer un cursus complet et diplômant dans le domaine des musiques actuelles, d'où l'importance de ce lien entre le Conservatoire et la Salle des Musiques Actuelles. »

APPROUVE à l'unanimité

### **23-Approbation du renouvellement de la convention liant la Ville de Tulle et la Ville de Brive pour l'instauration de tarifs pour les usagers du Conservatoire à Rayonnement départemental suivant des cours sur les deux établissements - Années scolaires 2024/2025 - 2025/2026 - 2026/2027**

La mise en réseau des établissements d'enseignement spécialisé de la musique et de la danse, dans le cadre du Schéma départemental de développement des enseignements artistiques de la Corrèze, amène les deux écoles à offrir des enseignements complémentaires.

Dans ce cadre, les élèves peuvent être amenés à suivre des cours dans les deux établissements : la double inscription ainsi que le double règlement des droits afférents sont une contrainte qu'il est nécessaire de supprimer.

Il est convenu entre les deux écoles qu'un élève qui suit un cursus nécessitant des cours dans les deux établissements établit une inscription dans chacun d'entre eux, mais règle les droits d'inscription dans l'établissement qui lui prodigue le cours de sa discipline principale.

Les élèves résidant sur le territoire de la commune de Tulle, et sur celui de la commune de Brive seront considérés comme « résidents » dans les deux écoles et acquitteront donc les droits d'inscription correspondants.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention afférente et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

*Madame Christiane MAGRY-JOSPIN* : « Le but c'est de ne pas faire payer deux fois un élève qui suit à la fois des cours dans les conservatoires de Brive et de Tulle et donc il prend son inscription dans l'établissement qui lui prodigue sa discipline principale et il suit les enseignements à la fois à Tulle et à Brive. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ce n'est pas un beau rapprochement Brive-Tulle ? »

APPROUVE à l'unanimité

#### **24- Demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze pour la restauration de 2 registres de l'état-civil**

Le service des Archives municipales dans sa mission de conservation des archives de la collectivité souhaite faire procéder à la restauration de deux registres de l'état-civil.

Il s'agit, en l'occurrence, des registres suivants :

- Registre d'état civil naissances 1911
- Registre d'état civil mariages 1899

L'ensemble de ces documents, proposés à la restauration, sont des documents consultés et manipulés très régulièrement par les agents du service de l'état civil, des Archives municipales et par le public, aussi bien dans le cadre de recherches historiques que de procédures administratives.

L'entreprise retenue est la société **A Livre Ouvert** de Neuvic (19)

Comme les années précédentes, il est proposé de solliciter, pour cette opération estimée à 497 € HT (596,40 € TTC), une subvention :

- du Conseil Départemental de la Corrèze : à hauteur de 25 % du prix H.T. (prix H.T. à la demande expresse de cette collectivité), soit 124,25 €

**Il est demandé au conseil municipal :**

- **d'approuver la demande de subvention au Conseil Départemental de la Corrèze pour la réalisation de ces travaux de restauration.**
- **d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tout document correspondant**

APPROUVE à l'unanimité

## **- PÔLE RESSOURCES**

### **PERSONNEL -**

*Rapporteur : Monsieur Pascal CAVITTE*

#### **25- Modification du tableau des effectifs**

- Dans le cadre d'un départ en mutation et afin d'assurer le remplacement de l'agent concerné, il convient :
  - de créer au 15 mars 2025 un poste d'adjoint technique principal de deuxième classe et un poste d'adjoint technique principal de première classe.
- Dans le cadre de mouvements de personnel, il convient :
  - de créer au 15 mars 2025 un poste d'adjoint administratif, un poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe et un poste d'adjoint administratif principal de première classe.

L'ouverture de ces postes au tableau des effectifs est destinée à faciliter le recrutement effectif de deux agents. En effet, les collectivités publiques locales sont tenues de déclarer les postes vacants avant tout recrutement sur emploi permanent au moyen d'une Déclaration de Vacance d'Emploi (DVE). Celle-ci doit être publiée pendant deux mois et préciser le grade précis de l'agent à recruter.

Afin de faciliter le recrutement d'un candidat, il est plus opérationnel d'élargir le champ des recherches en ouvrant le recrutement sur tous les grades des cadres d'emplois.

A la suite du jury de recrutement et en fonction du grade détenu par les candidats recrutés, il sera proposé au Conseil Municipal de supprimer les postes devenus inutiles.

- Dans le cadre de mouvements de personnel, il convient :
  - de créer au 15 mars 2025 un poste d'agent de maîtrise principal
- Afin de tenir compte de la réussite à concours d'un agent de la collectivité, il convient :
  - de supprimer au 31 août 2025 un poste d'adjoint technique,
  - de créer au 1<sup>er</sup> septembre 2025 un poste d'ATSEM principal de deuxième classe.
- Un agent ayant demandé sa réintégration anticipée alors qu'il est placé en disponibilité de droit pour suivre son conjoint, il convient :
  - de créer au 1<sup>er</sup> septembre 2025 un poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe,
  - de supprimer au 1<sup>er</sup> avril 2025 un poste de rédacteur.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ces modifications du tableau des effectifs et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tous les documents afférents.**

APPROUVE à l'unanimité

## **26- Approbation d'une convention de mise à disposition d'un agent de la Ville de Tulle auprès du Comité des Œuvres Sociales**

Un agent de gestion administrative qui occupe un emploi à temps complet au sein de la Ville de Tulle a souhaité prendre le poste de secrétaire du COS de la Ville de Tulle à raison de 0,9 ETP à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 pour une durée d'une année.

Cet agent ayant confirmé son souhait de voir la mise à disposition afférente renouvelée, ladite convention de mise à disposition a été renouvelée par délibération du 25 juin 2024 pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Cette convention arrivant à échéance, il convient de la renouveler pour un an.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de mise à disposition afférente et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

APPROUVE à l'unanimité

## **27- Présentation du Rapport Social Unique de la Ville pour 2023**

Pour mémoire, selon les dispositions de l'article 9 bis A de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, le rapport social unique, qui se substitue au rapport sur l'état de la collectivité, est élaboré chaque année à compter du 1er janvier 2021 par toutes les collectivités.

Les modalités de collecte des données du rapport social unique sont précisées par le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020.

L'article 2 de ce décret dispose que « les collectivités territoriales et leurs établissements publics affiliés à un centre de gestion adressent les données dont ils disposent au centre dont ils relèvent au moyen du portail numérique mis à leur disposition par celui-ci ».

Le décret en date du 30 novembre 2020 relatif à la Base de Données Sociales (BDS) et au Rapport Social Unique (RSU) précise le contenu, les conditions et les modalités d'application de ces deux nouveaux outils de dialogue social.

Le RSU est établi chaque année au titre de l'année civile écoulée à partir de la BDS.

L'exploitation de la BDS est effectuée par le Centre de Gestion qui formalise une synthèse du RSU.

Les données sont exploitées par thématique.

Il est précisé que ce dossier a été soumis à l'avis du Comité Social Territorial lors de sa séance du 12 février 2025.

Il est observé dans la synthèse du RSU 2023, les éléments suivants :

Les effectifs au 31 décembre 2023 comptent 281 agents pour la Ville (280 au 31 décembre 2022) et 21 pour le CCAS (22 au 31 décembre 2022).

82% des agents de la Ville sont fonctionnaires et 18% contractuels soit une stabilité par rapport à l'année précédente. Les contractuels occupent des emplois de chargé de missions, d'enseignants au conservatoire, des agents de catégorie C sont contractuels durant une année avant nomination.

Les agents de la Ville sont pour moitié agents de la filière technique, une part importante de l'effectif étant sur les services techniques ainsi que sur le service scolaire et le service entretien des locaux. 20% des agents appartiennent à la filière administrative, 13% à la filière culturelle (en poste notamment au conservatoire).

Les agents de la Ville sont pour 74% des agents de catégorie C, 18% des agents de catégorie B et 8% des agents de catégorie A. Cela est lié au fait que la commune est une collectivité rendant des services de proximité.

Les effectifs de la Ville comptent à part égale des hommes et des femmes avec un nombre de femmes agents contractuels supérieur au nombre d'hommes agents contractuels, les postes d'AESH et d'enseignants au conservatoire étant majoritairement occupés par des femmes. Sur ces différents points, il n'est pas observé d'évolutions particulières par rapport à l'exercice 2021 et 2022

La moyenne d'âge des agents est de 47 ans à la Ville (48 ans en 2022)

Les charges de personnel représentent sur chaque budget la majorité des dépenses de fonctionnement.

La rémunération moyenne d'un agent statutaire de catégorie A est de 44 455 € à la Ville, d'un agent statutaire de catégorie B est de 32 067 €, d'un agent statutaire de catégorie C est de 25 755 € à la Ville.

La part du régime indemnitaire sur les salaires est de 13.35% à la Ville.

Le taux d'absentéisme est de 4.9% à la Ville contre 8.3% en 2022

11 accidents du travail ont été déclarés.

Un préventeur intervient pour le compte de la Ville, une politique de prévention est mise en place depuis plusieurs années avec diverses actions.

21 agents ont une RQTH. La collectivité conduit depuis plusieurs années une politique visant à favoriser l'insertion des travailleurs handicapés.

54% des agents de la Ville ont suivi des formations en 2023 toutes catégories confondues. La collectivité poursuit sa politique de formation.

La politique en matière de stratégie RH se poursuit au titre notamment des actions identifiées dans le cadre des lignes directrice de gestion : prévention, formation, ...

Huit réunions du CST ont été organisées en 2023.

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Nous sommes dans l'obligation de présenter ce document. Il est présenté également dans les instances. Il est très contestable au niveau des méthodes d'analyses, qui sont contestées d'ailleurs par les représentants des personnels eux-mêmes et les collègues qui siègent dans les instances.

C'est le Rapport Social de 2023

Qu'est-ce qu'on peut tirer de ces chiffres ? Il n'est pas assez exhaustif mais on peut quand même en tirer quelques éléments.

La Ville compte 281 agents en 2023. On a 75 % des personnels qui sont de catégorie C. C'est une particularité aussi des mairies. Ça implique un certain nombre d'adaptations dans le management des personnels.

53 % sont dans la filière technique. 50 % de féminisation de l'emploi. L'âge moyen est de 47 ans. Donc on a fait baisser l'âge moyen ces dernières années.

En 2023, il y a eu 48 départs et 38 arrivées. Les arrivées ont compensé les départs globalement.

47 % des agents ont eu un avancement d'échelon et 9 % un changement de grade.

Si on regarde la rémunération moyenne, c'est 1 600 € net par mois pour un agent de catégorie C. Ça explique que dans certaines catégories techniques, on ait beaucoup de difficultés à recruter les agents parce qu'ils trouvent des emplois mieux rémunérés, y compris dans des collectivités plus importantes.

Là aussi, je pense que c'est un chiffre qu'il faut mettre en avant, parce que souvent on pense que les agents ont la vie tranquille, qu'ils sont bien payés. Ce sont des salaires qui sont extrêmement moyens.

Les charges de personnel représentent 62 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité. »

APPROUVE à l'unanimité

## **28- Décision relative à la mise en place d'une astreinte à la Cité de l'Accordéon et des patrimoines durant la période d'accueil d'une œuvre prêtée par le Musée d'Orsay**

La Cité de l'accordéon et des patrimoines fait partie des musées sélectionnés en région dans le cadre de l'opération « 100 œuvres qui racontent le climat » qui sera organisée en 2025 par le Musée d'Orsay.

La Ville de Tulle a obtenu le prêt d'une œuvre issue des collections nationales.

Cette œuvre sera présentée à la Cité au sein d'une exposition temporaire du 15 mars au 13 juillet 2025.

Pour garantir des conditions optimales de sécurité à cette œuvre, la Mission Sécurité Sûreté et Audit (MISSA) du service des Musées de France a préconisé de revoir l'organisation de l'astreinte en cas de déclenchement de l'alarme incendie.

Les personnes amenées à intervenir pour faire une levée de doute doivent pouvoir être sur site dans un délai de 5 minutes, être formées au système SSI du bâtiment et à la manipulation des extincteurs et pouvoir mettre en œuvre le plan d'évacuation des œuvres en cas d'incendie avéré.

Il est donc proposé de mettre en place une astreinte spécifique impliquant trois agents du service volontaires remplissant ces critères ainsi qu'un cadre de direction intervenant déjà dans le cadre de l'astreinte de direction.

Cette astreinte spécifique débutera à la date d'arrivée de l'œuvre à la cité (semaine 11) et sera maintenue jusqu'au départ de celle-ci (semaine 29 ou 30).

Il est à noter que cette astreinte spécifique ne concerne que l'incendie. Concernant l'intrusion, la Cité bénéficie déjà des conditions requises pour garantir la sécurité de ce prêt (raccordement direct au commissariat de police + télésurveillance).

### **Modalités de mise en œuvre de l'astreinte**

Durée de l'astreinte : une semaine du lundi 8 h 30 au lundi suivant 8 h 30.

Conditions de mobilisation : 7j/7, 24H/24

Rémunération : astreinte d'intervention (conformément aux dispositions réglementaires) + heures supplémentaires pour les agents éligibles à l'IHTS

Pilotage : Directrice de la cité de l'accordéon et des patrimoines

Trois agents de la Cité de l'accordéon et des patrimoines (cadre d'emplois des attachés de conservation et des adjoints du patrimoine) ainsi qu'un cadre de direction (cadre d'emplois des attachés territoriaux) interviennent à tour de rôle hebdomadaire.

Les agents appelés à intervenir seront contactés par téléphone par la société de télésurveillance SCUTUM qui recevra le signal de déclenchement.

- Les modalités de rémunération des astreintes sont définies comme suit conformément à la réglementation applicable :

Périodes d'astreintes	Astreinte d'exploitation
semaine complète	149.48 €
Du lundi matin au vendredi soir	45.00 €
samedi	34.85 €
Nuit de semaine	10.05 €
dimanche ou jour férié	43.38 €
week-end, du vendredi soir au lundi matin	109.28 €

Une majoration de ces montants peut intervenir conformément à la réglementation applicable.

- en cas d'intervention durant la période d'astreinte, les agents éligibles à l'IHTS sont rémunérés en heures supplémentaires ou bénéficient d'une récupération.

**Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la création de cette astreinte.**

Il est précisé que ce dossier a été soumis à l'avis du CST lors de sa séance du 12 février 2025.

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Ils doivent rester sur place ? »

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Non. Ils doivent être mobilisables 24h/24 quand il y a besoin. C'est comme toutes les astreintes. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « De toute façon, la vidéo protection est active sur la place Maschat. »

APPROUVE à l'unanimité

## **29- Attribution d'une prime exceptionnelle aux agents du Centre de Santé Municipal**

Une dotation exceptionnelle d'un montant de 15 230 € avait été allouée en 2023 aux communes et EPCI à fiscalité propre pour le versement d'une prime aux personnels des Centres de Santé.

Cette dotation a de nouveau été versée au titre de l'exercice 2024 pour un montant de 16 073 €.

Comme l'an passé, il est proposé de reverser une partie de la dotation aux personnels du Centre de Santé Municipal comme suit :

Agents	Montant Brut
2 Secrétaire à TC	2 000 €
3 Médecin à TC	800 €
1 Médecin à TNC (0.75 ETP)	600 €
1 Secrétaire à TNC (0.5 ETP)	1 000 €

Le coût pour la collectivité est de 9 641 € (8 000 € correspondant à la dotation brute accordée et 1 641 € correspondant aux charges patronales à acquitter soit 60% du montant de la dotation.

**Il est demandé au conseil municipal d'acter l'attribution de cette prime exceptionnelle aux personnels du Centre de Santé Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes et à signer tout document à intervenir.**

APPROUVE à l'unanimité

#### Question retirée

#### **30-Instauration du régime indemnitaire des agents de la filière police municipale - Indemnité Spéciale de Fonctions et d'engagement suite à la publication du décret n°2024-614 du 26 juin 2024 - Complément à la délibération n°26 du 5 novembre 2024**

La délibération du 5 novembre 2024 a instauré l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (ISFE) pour les agents de la filière police municipale.

Cette indemnité est composée d'une part fixe et d'une part variable.

Le versement de cette indemnité est exclusif du versement de toute autre indemnité aux agents de la filière police municipale.

Pour mémoire, le taux de la part fixe de l'ISFE a été fixé à 27% du traitement indiciaire pour le cadre d'emplois des agents de police municipale.

Il s'avère que le Service du Contrôle de Légalité a demandé à la collectivité de compléter la délibération du 5 novembre 2024 afin que l'acte précise si le versement de l'ISFE est maintenu ou non en cas d'absence pour raisons de santé.

Ainsi, comme cela est le cas pour le RIFSEEP, en cas d'arrêt de travail pour maladie ordinaire, congé de longue maladie ou congé de longue durée, une retenue sera opérée par application de la règle du 1/30<sup>ème</sup> après un délai de carence de 15 jours sur l'exercice budgétaire.

**Il est demandé au conseil municipal de compléter en ce sens la délibération n° 26 du 5 novembre 2024 instaurant l'ISFE**

### **31-Approbation de la convention 2025 liant la Ville de Tulle et l'Association de Gestion du Restaurant Inter-Administratif (AGRIA) relative à la participation forfaitaire aux frais de repas du personnel et aux frais de fonctionnement du RIA**

Par délibération en date du 14 février 2018, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement de la convention liant la Ville de Tulle et le Comité de gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A) relative à la participation forfaitaire aux frais de repas du personnel et aux frais de fonctionnement du RIA.

Par délibérations, respectivement du 9 avril 2019 et du 25 février 2020, le Conseil Municipal a approuvé l'avenant n°1 modifiant les articles 3 et 6 de la convention approuvée en 2018 et l'avenant n°2 qui modifiait également les articles 3 et 6 de la convention liant la Ville de Tulle et le Comité de Gestion du restaurant inter-administratif (R.I.A) de Tulle relative à la participation forfaitaire aux frais de repas du personnel et aux frais de fonctionnement du RIA.

La convention a été renouvelée par délibérations respectivement du 12 avril 2022, du 3 octobre 2023 et du 25 juin 2024.

Cette convention étant arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

Ainsi la subvention d'aide à la restauration, dite PIM (Prestation interministérielle), révisable annuellement, est fixée à 1,47 € HT au titre de l'année 2025. Cette subvention est accordée pour chaque agent dont l'indice brut est au plus égal à 638, équivalent à l'indice majoré 539.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention 2025 liant la Ville de Tulle et l'association de Gestion du Restaurant Inter-Administratif (AGRIA) relative à la participation forfaitaire aux frais de repas du personnel et aux frais de fonctionnement du RIA et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.**

APPROUVE à l'unanimité

### **AFFAIRES GENERALES -**

*Rapporteur : Monsieur Jacques SPINDLER*

### **32- Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles – Abrogation et remplacement de la délibération n° 2-5 du 25 juin 2022**

Par délibération du 25 juin 2022, le Conseil Municipal a désigné des représentants de la collectivité pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles et ce, à la suite de changements intervenus au sein de l'organe délibérant.

Monsieur FAUGERES ne souhaitant plus siéger au sein de ce Conseil d'Administration, il convient de procéder à son remplacement et de désigner un nouveau représentant :

- Monsieur le Maire, Président de droit
- Madame Sandy LACROIX
- Madame Aïcha RAZOUKI
- Madame Christine COMBE
- Madame Zohra HAMZAOUI
- Madame Yvette FOURNIER

- Monsieur Sébastien BRAZ
- Monsieur Serge HULPUSCH
- Madame Christine DEFFONTAINE
- Monsieur Dorian LASCAUX

APPROUVE à l'unanimité

## **MOTION** -

*Rapporteur : Monsieur Clément VERGNE*

### **33- Motion pour la réouverture de la ligne ferroviaire Ussel – Clermont-Ferrand (via le Mont Dore)**

Le vendredi 14 février, élus locaux, cheminots, usagers et citoyens Corrégiens se sont rassemblés devant la gare d'Ussel pour réaffirmer la nécessité de rouvrir la ligne ferroviaire entre Ussel et Clermont-Ferrand. En effet, depuis l'été 2014, la liaison entre Ussel et Laqueuille est interrompue, contraignant les usagers à emprunter un car dans des conditions peu satisfaisantes, tant en termes de confort que de temps de parcours.

**Considérant que** la ligne ferroviaire Ussel - Clermont-Ferrand constitue un axe structurant pour la mobilité des Corrégiens et des habitants des territoires limitrophes, qu'elle traverse le Massif Central et qu'elle présente un intérêt majeur tant pour les trajets du quotidien que pour les loisirs et le tourisme ;

**Considérant que** cette ligne s'inscrit sur l'axe Est - Ouest, et la ligne Bordeaux - Clermont-Ferrand - Lyon, et a ainsi une vocation stratégique pour relier la Corrèze aux deux grandes capitales régionales ;

**Considérant que** la fermeture de cette ligne a entraîné des conséquences négatives sur l'attractivité de la Corrèze, l'accessibilité aux services publics et l'aménagement équilibré du territoire ;

**Considérant que** l'abandon de cette infrastructure va à l'encontre des engagements de l'État en faveur du développement du transport ferroviaire de proximité et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à la promotion des transports collectifs.

**La Ville de Tulle :**

- **Réaffirme son attachement au développement du transport ferroviaire en tant qu'élément essentiel de la cohésion territoriale, du développement économique local et des services publics essentiels apportés à la population ;**
- **Demande à l'État et aux Régions Nouvelle-Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes de s'engager fermement et financièrement pour la réouverture et la modernisation de la ligne Ussel – Clermont-Ferrand.**

*Monsieur Bernard COMBES :* « C'est un sujet qu'on ne prend pas à la légère parce que cette partie du territoire n'est pas servie depuis des années. Au début, c'était le Président de la Région Auvergne qui ne voulait pas financer ce morceau, même si les Régions Limousin et Nouvelle-Aquitaine étaient d'accord pour le faire. Du coup, ça bloque.

Maintenant, ce fut WAUQUIEZ et, comme il a mieux à faire avec RETAILLEAU, il a laissé sa place et on a toujours le problème de la ligne. Je pense qu'il serait intéressant qu'on s'y « colle ». »

*Monsieur Michel BREUILH* : « Je souhaite dire quelque chose en complément puisqu'on travaille sur la liaison Tulle-Brive-Périgueux-Bordeaux mais qui se poursuit sur Ussel parce que les trois Agglomérations ont constitué une association qui s'appelle Rail Aquitaine Est.

On devait d'ailleurs rencontrer le Ministre des Transports vendredi à Brive mais il a reporté son arrivée.

On rencontre le 24 mars la Région Nouvelle-Aquitaine, notamment Renaud LAGRAVE qui est le vice-président en charge de la mobilité et Jacques HAMON qui est responsable des gares et connexions.

Il y a déjà eu des études complémentaires qui ont été faites par une société filiale de la SNCF pour essayer d'améliorer le temps de parcours.

Le temps de parcours s'améliore de plusieurs façons puisqu'actuellement, savez-vous de combien il est entre Tulle et Bordeaux ? En principe, il tient les horaires mais c'est 2h53 avec beaucoup d'arrêts.

L'idée c'est d'avoir un départ le matin pour arriver vers 9h00 à Bordeaux et un retour le soir avec un départ à 18h00, de manière à avoir une journée où les entreprises, notamment, peuvent faire leurs affaires. Actuellement, il n'y a qu'un train direct qui fait Tulle-Bordeaux, qui part à 10h38 et arrive à 13h50.

Nous sommes mobilisés depuis plusieurs années sur le sujet au niveau des trois Agglo. C'est le seul exemple d'ailleurs au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine où plusieurs Agglomérations se sont mises ensemble pour avancer. Ça n'est pas évident.

On avance pas à pas et l'idée c'est d'abaisser le temps de parcours par ce train direct qui devient direcTER puisqu'il y a trois catégories de TER. On n'a pas de direcTER. Il y en a un entre Limoges et Bordeaux mais pas entre Brive et Bordeaux via Périgueux.

Donc l'idée est de se connecter au direcTER de Limoges en gare de Périgueux, de raccrocher les wagons de ceux qui arrivent de Brive et pouvoir abaisser de 30 à 35 minutes par le fait d'avoir peu d'arrêts sur la ligne. Un arrêt c'est 7 minutes de délai pour s'arrêter, rétrograder et repartir.

Il y a ce travail et l'association sera présente et sera plus visible au Salon des collectivités locales les 18 et 19 juin à Brive puisqu'on va médiatiser l'association à ce moment-là.

Après, les travaux sur l'infrastructure, c'est autre chose mais ça vient en complément de la motion qui est présentée ce soir. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci Michel. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? »

ADOPTÉE à l'unanimité

-----

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Ce n'est pas du tout lié à cette motion.

J'en profite parce qu'on est un peu dans un huis-clos ce soir. Qu'en est-il de ce fait divers des coups de couteaux donnés à Tulle ?

J'entends beaucoup de choses et je m'étais promis, ce soir, de l'aborder avec vous, lors de ce Conseil Municipal. Vous avez été très réactif sur un paragraphe de mon dernier papier et j'aurais aimé que vous le soyez aussi sur les marchands de sommeil. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Sur les marchands de sommeil ? C'est une autre histoire.

Sur l'agression au couteau, c'est celle du monsieur qui est résident du foyer logement.

En fait ce qui se passe de manière générale et qui inquiète beaucoup les forces de sécurité en général, c'est le fait que de plus en plus de gens sont équipés de couteaux et notamment les jeunes. Ça devient un tel sujet qu'on se demande même si dans les établissements scolaires il ne va pas falloir traiter cette question aussi parce que ça devient exponentiel.

Donc, on le voit bien dans les récits et dans les faits divers.

Pour ce qui est de la personne qui a été blessée, c'est un résident de la Résidence de Nacre qui a été agressé à deux reprises, à deux temps différents. L'auteur des faits court toujours. »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « Il semblerait que ce ne soit pas les mêmes personnes qui seraient les auteurs. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Il n'a pas été poignardé. Ce sont des estafilades. »

*Monsieur Michel BOUYOU* : « Je peux, peut-être, expliquer ce qui s'est passé parce que j'étais présent sur les lieux. J'étais en train de prendre un café.

Effectivement ce monsieur est venu. Il a quelques difficultés à se déplacer et il a eu un accident.

Cette personne est arrivée juste en face de nous et elle semblait fatiguée. Quand je me suis avancé, j'ai constaté qu'elle avait une estafilade. En fait, on ne sait pas exactement ce qui s'est passé. C'est un peu confus.

Le lendemain, cette personne a été reçue par les forces de police et n'a pas donné tout à fait la même version. Cela peut se comprendre parce qu'elle a des difficultés.

Je pense que ce monsieur a été, effectivement, agressé plusieurs fois.

Il s'intéresse aux gens et parfois il est un « peu collant ». Je pense qu'il a dérangé quelqu'un et, à un moment, ce dernier lui a donné, semblerait-il, un coup avec une lame de cutter légèrement ouverte, pour le « faire dégager ». La plaie n'était pas du tout profonde mais elle faisait une certaine longueur. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Evidemment, ça prend des allures particulières mais nous n'y pouvons rien malheureusement. Le port du couteau et de l'arme blanche devient un vrai problème.

Il y a des mesures qui sont prises mais c'est difficile à contenir ces faits-là.

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Qu'en est-il de l'action de la Croix-Rouge ? Je parle du « marchand de sommeil. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est regrettable et il doit être condamné et nous le faisons.

Après, on a des moyens aujourd'hui de contrôler davantage les locaux mis à la location, notamment avec une mise en œuvre du permis de louer parce qu'on va dépêcher du personnel spécifique pour le faire et pour améliorer ces situations qui sont, effectivement, complexes. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Que fait la collectivité dans ces cas-là ? Elle pourrait avoir une politique sociale, d'accueil et mettre les gens dans leurs responsabilités. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Elle ne le sait pas forcément. On ne le sait pas factuellement. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Il faudrait qu'on ait un regard sur l'accueil et sur l'accompagnement fiscal. On ne peut pas donner ça en partage. »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « Je ne comprends pas. En fait, on est dans un non-dit. Il y a des gens qui semblent au courant et d'autres qui ne le sont pas.

On parle de qui ? On parle de quoi ? »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Il s'agit de gens qui ont prospéré quand on voit les proportions que ça a pris. »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « Des gens qui ont prospéré ? De quoi on parle ? Il y a des chose précises. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Vous ne savez pas de quoi je parle ? »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « Là toute de suite, non et je ne suis pas la seule. »

*Monsieur Michel BOUYOU* : « Simplement Monsieur CHAUMEIL, la personne dont vous parlez et qui a été interpellée a peu de biens sur la Ville de Tulle. Il a un commerce. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ce n'est pas lui qui en a le plus et loin s'en faut. »

*Monsieur Michel BOUYOU* : « On semble parler de gens mais il ne s'agit pas d'eux. Il faut faire attention à ce l'on dit. Il faut être prudent. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Et bien on en restera donc là. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Quand on ne sait pas, il vaut mieux se taire. »

*Madame Ana - Maria FERREIRA* : « Après, on ne peut pas contrôler. Ce sont des gens qui travaillent avec du bien privé. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « La Croix-Rouge a esté en justice. »

*Madame Ana - Maria FERREIRA* : « C'est très bien qu'elle l'ait fait. Le problème des « marchands de sommeil » c'est qu'ils achètent des biens en privé, pour eux-mêmes. C'est compliqué.

Ce n'est même pas au niveau de la collectivité qu'il faut se poser la question. Encore une fois, Monsieur CHAUMEIL, c'est peut-être en haut lieu qu'il faut voir pourquoi ces « marchands de sommeil » trouvent des personnes à loger et qui ne peuvent pas faire autrement. C'est qu'il y a un problème.

Ce n'est pas en Mairie que la situation est compliquée et là, vous aller me rejoindre, c'est plutôt en haut lieu qu'il faut voir cela. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « On n'a pas de morale si on n'est pas capable de voir ce qui se passe.

Je suis très étonné par votre réaction. »

*Madame Ana - Maria FERREIRA* : « Non. Il ne faut pas être étonné. J'ai le courage de vous dire que, malheureusement, c'est difficile d'enrayer ce phénomène que vous appelez les « marchands de sommeil » parce que c'est, effectivement, complexe. Ils jouent un rôle dont nous n'avons pas une vision très claire.

Les biens se revendent même entre eux. Ce sont des gens qui font des affaires et qui ont une certaine manière de fonctionner et ce n'est pas la Mairie qui va, dans sa totalité, résoudre cette problématique.

Effectivement, comme vous le dites, quand, de temps en temps, on constate des faits bien précis, on peut aller plus loin et dire que là ce n'est pas bon, que le logement est insalubre et qu'il doit y avoir une procédure qui l'empêche de repartir à la location. D'où la réflexion aussi qu'on peut faire en coercitif pour empêcher cela. Mais c'est une démarche qui est compliquée dans la mesure où ce sont des gens qui sont propriétaires mais qui doivent prendre leurs responsabilités.

C'est un coercitif qui n'est pas évident à mettre en place. L'administration, vous le savez, est complexe.

Ce sont des gens qui sont propriétaires et qui doivent prendre leurs responsabilités.

Tant mieux si, de temps en temps, une sanction tombe. Je vous rejoins là-dessus. Ce sont des choses qui ne doivent pas être validées ni acceptées.

Je ne pense pas qu'un seul élu, ici, soit en acceptation.

C'est une douloureuse constatation mais il faut, effectivement, trouver des solutions aussi en haut lieu. Qu'est-ce qu'on fait quand les gens ne peuvent plus se loger ?

*Monsieur Bernard COMBES* : « C'est toujours la faute de la Ville »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Je ne vous ai pas dit que c'était la faute de la Ville. Je dis seulement que la Ville ne peut pas être un témoin passif. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Bien sûr, vous avez raison et elle ne l'est pas. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Votre logique est de faire un procès. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Non elle ne fait pas ça. Elle essaye d'éclaircir le débat. »

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « On ne peut pas toujours être dans un non-dit. Un élu est là aussi pour apporter des réponses. »

*Madame Ana - Maria FERREIRA* : « C'est bien pour ça que nous n'avons pas peur de vous en parler et d'ouvrir le débat.

On peut se consulter, constater, dénoncer. C'est le rôle aussi d'un citoyen quand les choses ne sont pas dans la normalité. Il n'y a pas de souci.

Monsieur le Maire activera la police qu'il faut quand il s'agira, effectivement, de choses qui nous incombent.

Mais il y a une notion de propriété sur laquelle, administrativement, on ne peut pas aller. C'est compliqué.

Si vous être capable, vous, de le faire, je veux bien. Donnez-nous la solution.

Ne dites pas que je vous fais un procès et que je suis de mauvaise foi. C'est justement intéressant que vous souleviez cette notion parce que c'est quelque chose, effectivement, qu'on prend en considération et je « m'attelle » le plus souvent à mieux loger les gens.

C'est en haut lieu que cela doit se passer aussi, très clairement. »

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Juste par rapport au travail du service Urbanisme sur la question, tout signalement par rapport à un logement insalubre est suivi d'une visite et d'un procès-verbal. On s'est toujours déplacé.

*Monsieur Raphaël CHAUMEIL* : « Pourquoi l'Association de la Croix Rouge a réuni une somme importante de constats ?

*Monsieur Fabrice MARTHON* : « Personnellement, je ne suis pas au courant. Peut-être que je ne suis pas assez impliqué dans tout cela.

Simplement, je vous dis qu'au niveau de nos responsabilités, celles qu'on a en délégation, on ne s'échappe pas systématiquement. On établit des procès-verbaux.

On parlait du permis de louer, mais là encore on pourra faire des constats mais on n'empêchera pas les propriétaires des biens qui ne sont pas en état de faire. Et malgré tout ce qu'on peut émettre aujourd'hui comme réglementation et règles comme les fameux classements énergétiques et autres, on passera au travers.

Après, ce soir je ne suis pas forcément intervenu là-dessus non plus mais on a parlé d'avant et d'après, des années 2000, de l'évolution au niveau national. C'est aussi un constat qu'il faut faire parce que de 2003 à 2022, le taux de personnes pauvres a explosé en France. On est à plus de deux millions de personnes considérées comme pauvres sur le territoire et, accessoirement, on a 0,1% de la population sur la même période qui gagne allègrement de l'argent et qui a vu doubler son patrimoine de 5 à 10 milliards.

Après, il me semble que s'il y a des actions et des choses à mener aussi pour que, finalement, il y ait quand même une justice sociale qui s'opère, ça doit aussi s'opérer à ce niveau-là. On ne vous entend pas non plus beaucoup là-dessus.

Il y aussi des responsabilités à ce niveau-là et c'est qu'à un moment donné, il n'y a pas la volonté de faire et de faire autrement que ce qui se passe. Aujourd'hui, le constat c'est que nous ne récupérons pas les 0,1% à Tulle ! On récupère les autres malheureusement.

On essaye de faire, encore une fois, avec les prérogatives que nous avons à disposition mais on ne peut pas outrepasser nos pouvoirs. »

*Monsieur Pascal CAVITTE* : « Vous avez dit que nous sommes à huis-clos mais je ne peux pas vous laisser dire que nous sommes des « magouilleurs ». Il y a quand même du public.

La question que vous posez est quand même une vraie question. C'est celle des pouvoirs du Maire aujourd'hui.

Il y a le Maire de Montpellier qui s'exprime beaucoup en ce moment. Il dit qu'il y a de « l'argent sale » qui arrive. Il a des rues entières où il n'y a que des épiceries de nuit et pas un client dans la journée.

On sait bien que c'est pour le blanchiment d'argent et le Maire ne peut rien faire.

Nous sommes aussi confrontés à des logements insalubres sur lesquels on a des moyens d'action extrêmement limités.

Donc on limite les moyens d'action des Maires, on réduit leurs capacités de financement et, en même temps, ce sont eux les interlocuteurs de tous ces problèmes.

C'est un vrai souci. Il y a une vraie évolution du fonctionnement des collectivités, en particulier les mairies, et il va falloir l'envisager sérieusement parce que ces problèmes-là se posent dans toutes les villes. On les a à Tulle aussi.

Mais on ne peut pas terminer un Conseil Municipal sur des bases comme celles-ci en laissant croire que nous sommes des « magouilleurs » et que nous laissons faire les « marchands de sommeil ». Ce n'est pas acceptable. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Ce n'est pas juste. »

*Madame Sylvie CHRISTOPHE* : « Juste pour dire qu'il y a aujourd'hui des dispositifs qui existent par rapport aux logements insalubres et par rapport aux signalements.

Il y a Histologe. On peut le saisir et tout le monde peut le faire. Les locataires comme les propriétaires et si on a connaissance d'un logement insalubre. On peut faire ce genre de démarche.

Aujourd'hui Histologe est un dispositif qui commence à être connu et il fonctionne de mieux en mieux.

Je pense qu'on a tous à prendre des responsabilités par rapport à ça. Propriétaires et locataires parce que ce sont souvent les locataires qui sont le plus pénalisés par rapport à ces logements que ce soit en termes de loyer, par rapport à la CAF, à l'énergie.

Ce sont souvent des gens qui sont plutôt victimes.

La Ville a aussi une personne qui s'occupe de ces problématiques.

Je pense qu'avec également l'Agglo et la Maison de l'Habitat, il y a un certain nombre de choses qui sont faites à Tulle et pas que.

On sait que ce n'est pas assez mais on sait que ce sont des dispositifs qui n'existaient pas il y a quelques années.

Après je pense qu'il y a un travail à faire et qui est fait par rapport au logement social. Et puis, il y a aussi tout l'accompagnement des personnes dans le logement qui doit se faire parce que ce que l'on voit de plus en plus ce sont des personnes qui, aujourd'hui, « ne savent pas habiter aussi ». Il faut aussi se préoccuper de ces personnes.

Avec Ana - Maria nous en avons parlé souvent. Il y a eu parfois des dispositifs qui ont duré très peu de temps, un an ou deux ans, pour encourager les locataires ou propriétaires.

Il faut des dispositifs longs, qui s'inscrivent dans le temps, ce qui n'est pas toujours le cas. Il y a parfois des problématiques à ce niveau-là. »

*Madame Ana - Maria FERREIRA* : « Tout à fait et cela rejoint la question qui est dramatique aussi qu'est l'accompagnement social parce que quand ces personnes sont en détresse, elles acceptent d'être logées dans des conditions difficiles et c'est, quelque part parce qu'elles sont aussi en détresse d'accompagnement malheureusement.

Quand on déplore le désert médical, on doit aussi déplorer le désert des assistantes sociales, de tout ce personnel d'accompagnement qui peut aider ces personnes à sortir par le haut et ce n'est pas facile.

Je tiens juste à signaler que lorsqu'il y a eu un problème au niveau d'un logement, Histologe a bien fonctionné. J'ai interpellé Monsieur le Maire pour la personne qui avait été signalée sur le dispositif comme ayant un logement non louable et vraiment désastreux, nous sommes intervenus pour qu'il reloger au plus vite la personne dans un appartement convenable parce que c'est son obligation. Il a obtempéré.

Quand nous avons la connaissance de ces problèmes et qu'on peut agir, on le fait.

S'il ne le fait pas, la commune va être obligée de loger les gens. Et si la commune ne le fait pas, chose extraordinaire, l'administration est tellement bien faite, que c'est l'Agglo qui doit reloger. Il faut savoir aussi que derrière il y a une réglementation assez incroyable. C'est un peu curieux comme fonctionnement.

Si effectivement, la personne n'obtempère pas pour effectuer le relogement, suite au signalement, Monsieur le Maire puis ensuite l'Agglo doivent se substituer au propriétaire. Voilà le fonctionnement.

Il faut aussi que vous preniez la mesure du fonctionnement français actuel dans ce système du logement. Il n'est pas clair et c'est pour cela que je vous dis qu'il faut voir en haut lieu pour voir comment fonctionner et quelles sont les responsabilités.

Je ne voudrais pas qu'on pense que les élus ne se « bougent » pas parce que c'est faux. Je sais que vous êtes conscient qu'il y a beaucoup d'actions et de choses qui se font. Vous êtes assez proche des Tullistes pour comprendre que nous sommes beaucoup sur le terrain.

S'il y a une Maison de l'Habitat qui a été réalisée c'est aussi pour déceler ce genre d'attitude.

Quand ils ont la bonne idée de venir chercher des aides, c'est très intéressant parce qu'on connaît le dossier et on peut actionner les dispositifs. »

*Monsieur Bernard COMBES* : « Merci beaucoup Ana - Maria pour ces compléments.

Je vous souhaite une bonne fin de soirée et je vous dis à très bientôt. »

Tulle, le 11 mars 2025

La séance est levée à 20h55



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

